

~ BILAN D'ACTIVITÉS 2017 DU CENTRE DE RESSOURCES CULTURE POUR LE DLA

Opale / CRDLA Culture
45 rue des Cinq Diamants, 75013 Paris
01 45 65 2000
www.opale.asso.fr



www.ufisc.org



Coordination des
Fédérations et
Associations de
Culture et de communication

www.cofac.asso.fr

AVEC LE SOUTIEN DE



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Sommaire

INTRODUCTION	5
BILAN PAR MISSION	14
1/ MOBILISER LES TETES DE RESEAU ET ACTEURS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF AU PROFIT DU DISPOSITIF DLA	16
2/ REALISER DE LA VEILLE, DE LA CAPITALISATION ET REPERER LES INNOVATIONS	21
3/ APPORTER UN APPUI-CONSEIL ET DES RESSOURCES AUX DLA DEPARTEMENTAUX ET DLA REGIONAUX	29
4/ CONTRIBUER A LA COORDINATION, L'EVALUATION ET LA VALORISATION DU DISPOSITIF	36
BILAN MORAL DES FEDERATIONS	38
ANNEXES	44

AXE 1/ MOBILISER LES TETES DE RESEAU ET ACTEURS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF AU PROFIT DU DISPOSITIF DLA

Annexe 1 : exemples de sollicitations	Page 2
Annexe 2 : lettres d'information du CRDLA Culture	Page 5
Annexe 3 : extraits d'articles d'actualité sur le DLA (site internet d'Opale et réseaux sociaux)	Page 15
Annexe 4 : article « accompagner les coopérations culturelles et artistiques », publié le 9 novembre 2017, pour le labo de l'ESS / Capture écran de l'interview « le dispositif #dla qui appuie les porteurs de projets culturels » dans le cadre du forum entreprendre dans la culture national / Photographie prise lors de l'interview pour radio campus dans le cadre du salon national de l'ESS	Page 19
Annexe 5 : exemples d'outils de promotion du DLA réalisés et distribués par Opale et photographie de stands lors d'événements nationaux	Page 24
Annexe 6 : invitation et programme de la journée de formation et d'échanges sur le DLA et l'accompagnement avec les coordinateurs des réseaux de l'Ufisc	Page 30
Annexe 7 : extrait du compte rendu de la rencontre : prospectivess du labo « culture & ESS » organisé par le labo de l'ESS	Page 33
Annexe 8 : extrait du support de formation « diagnostic des projets culturels associatifs » pour le CNFPT	Page 35
<i>Productions des Fédérations</i>	
Annexe 9 : note sur le développement de la Cofac	Page 42

AXE 2/ REALISER DE LA VEILLE, DE LA CAPITALISATION ET REPERER LES INNOVATIONS

Annexe 10 : extrait du « Guide des relations entre associations et collectivités territoriales »	Page 46
Annexe 11 : programme de la formation « les financements solidaires » Opale-CRDLA Culture/Ufisc/FAMDT pour les réseaux culturels	Page 53
Annexe 12 : compte-rendu de l'atelier « les financements culturels » dans le cadre de la rencontre ProspectivESS du labo de l'ESS	Page 57
Annexe 13 : article « le cout de l'emploi »	Page 59
Annexe 14 : programme de la formation « accompagnement aux projets de coopération européenne » pour les réseaux culturels	Page 61
Annexe 15 : programme de l'atelier « les programmes de coopération européenne » proposé par la Fédélime, dans le cadre de Raffut !	Page 67
Annexe 16 : fiche « les enjeux de la fonction employeur dans la culture » réalisée pour Avise pour les charges de mission DLA	Page 69
Annexe 17 : résultats de l'enquête « les groupements d'employeurs culturels plébiscités par leurs membres »	Page 72
Annexe 18 : article « FAQ sur les groupements d'employeurs culturels »	Page 77
Annexe 19 : compte-rendu de l'atelier « Mutualisation, mise à disposition : pourquoi et comment coopérer dans le domaine de l'emploi ? Quels enjeux, quels outils ? » proposé par la Fédélime, dans le cadre de Raffut !	Page 87
Annexe 20 : programme de l'atelier sur l'Egalite h/f aux Transmusicales	Page 90
Annexe 21 : bilan de l'expérimentation « saison Egalite » dans les musiques actuelles	Page 92

Annexe 22 : extraits de la rubrique hf de la lettre d'information	Page 97
Annexe 23 : article sur l'actualité des aides à l'emploi	Page 99
Annexe 24 : article sur le Fonpeps	Page 104
Annexe 25 : note « proposition pour des aides à l'emploi favorisant la consolidation des entreprises d'utilité sociale, la qualité de l'emploi et l'insertion socio- professionnelle dans le champ culturel » à destination de Jean-Marc Borello	Page 107
Annexe 26 : article pour la Lettre du Spectacle sur les contrats aides	Page 112
Annexe 27 : documents de travail pour la réalisation d'un questionnaire permanent « Culture & ESS »	Page 114
Annexe 28 : projet de recherche-action pour une démarche de progrès sur les droits culturels	Page 119
Annexe 29 : tronc commun réduit dans le cadre du groupe de travail « observation » de l'Ufisc / évolutions de l'outil d'OPP Gimic 2017	Page 126
<i>Productions des Fédérations</i>	
Annexe 30 : support de formation : « quelles sources de financement pour les structures de l'ESS ? Former aux financements solidaires. L'accès a une diversité de ressources pour les entreprises artistiques et culturelles de l'ess ». Ufisc	Page 131
Annexe 31 : fiche « service civique ». Cofac	Page 140
Annexe 32 : support de formation « nouvelles règlementations et dispositifs d'aide à l'emploi pour les associations et structures artistiques et culturelles de l'ESS Ufisc	Page 143
Annexe 33 : note ressource sur l'avis du conseil économique, social et environnemental (CESE) « vers la démocratie culturelle » Cofac	Page 157
Annexe 34 : note sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans l'Union Européenne 2020/2030 Ufisc	Page 164
AXE 3/ APPORTER UN APPUI-CONSEIL ET DES RESSOURCES AUX DLA DEPARTEMENTAUX ET DLA REGIONAUX	
Annexe 35 : tableau de suivi annuel des appuis conseils	Page 172
Annexe 36 : exemple d'appui conseil a un DLA départemental	Page 176
Annexe 37 : support de formation « les conditions d'emploi dans le secteur culturel »	Page 180
Annexe 38 : support de formation pour les DLA Bourgogne- Franche-Comté	Page 194
Annexe 39 : exemples d'appuis à des DLA régionaux	Page 201
Annexe 40 : note « accompagnement collectif de compagnies »	Page 218
Annexe 41 : note « le DLA accompagne des projets culturels en territoire rural »	Page 223
Annexe 42 : note « l'accompagnement à la coopération : méthodes de consultant.e.s »	Page 234
Annexe 43 : fiche repère « compagnies » (document de travail)	Page 243
Annexe 44 : fiche repère « musiques actuelles » (document de travail)	Page 256
<i>Productions des Fédérations</i>	
Annexe 45 : support de formation : les politiques culturelles, nationales et en régions : quelles clés de lecture ? Ufisc	Page 271
Annexe 46 : support de formation : Culture et Economie sociale et solidaire : une dynamique en construction. Formation sensibilisation aux enjeux, aux démarches et aux modèles socio-économiques de l'ESS dans le champ culturel Ufisc	Page 281
Annexe 47 : répertoire annuaire des représentants des Cofac régionales Cofac	Page 288
Annexe 48 : fiche « Directions régionales des affaires culturelles » Cofac	Page 291
AXE 4/ CONTRIBUER A LA COORDINATION, L'EVALUATION ET LA VALORISATION DU DISPOSITIF	
Annexe 49 : document présenté lors du comité de pilotage du 30 mars 2017	Page 296
Annexe 50 : programme CRDLA 2017 prévisionnel détaillé par nombre d'heure et salarie	Page 300
Annexe 51 : conventions avec les fédérations	Page 303
Annexe 52 : masque de saisie d'une fiche temps journalière	Page 312

INTRODUCTION

INTRODUCTION GENERALE

Avec la mise en place en 2017 de lois et réglementations liées aux déclinaisons des lois ESS¹, NOTRe² et LCAP³ ou les réformes des politiques de l'emploi et de l'insertion, les mutations (juridiques et technologiques, financières et politiques) engagées depuis plusieurs années se poursuivent dans le champ culturel, nécessitant toujours plus de soutien et une diversité de ressources, tant dans leur forme que dans leur contenu pour accompagner ces évolutions. Les questions et nombreux débats de fond initiés dans le secteur culturel sur les droits culturels, l'intérêt général, la non-lucrativité, la coopération, ou encore les démarches de progrès (utilité sociale, innovation sociale) montrent à quel point le développement de plus en plus prégnant des idées et des modes d'organisations issues de l'économie sociale et solidaire (ESS) trouvent dans le champ culturel un écho favorable auprès des acteurs et des politiques publiques. Ces idées et modes d'organisation de l'ESS ouvrent des pistes de réflexions et d'actions très concrètes pour les acteurs du champ culturel (élu.e.s, professionnels, amateurs, bénévoles, administrations) qui souhaitent une coconstruction des politiques publiques nationales et territoriales plus partagées entre les différentes parties prenantes, et une organisation du secteur plus juste, plus collective et plus équitable. Elles sont en capacité de résoudre nombres de difficultés et problématiques soulevées ces dernières années dans le secteur culturel comme la coopération territoriale, la gouvernance, la qualité de l'emploi, la transparence, l'entrepreneuriat collectif, la participation et le soutien aux initiatives citoyennes.

Interlocuteur bien identifié par le secteur culturel et artistique, accompagnant depuis près de 15 ans les changements induits par ces évolutions, le DLA⁴ entre dans une nouvelle phase de développement et de structuration, tant dans son pilotage national que dans son déploiement territorial. Début 2017, la carte des opérateurs a en effet été remodifiée tandis que quelques mois plus tard était annoncé le transfert du pilotage et des crédits du DLA du ministère de l'Emploi (la DGEFP) au Haut-Commissariat à l'Economie Sociale et Solidaire au sein du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Cette administration, ayant entre autres charges celle du déploiement de la politique de l'ESS, devient ainsi le nouveau pilote du DLA aux côtés de la Caisse des Dépôts, du FSE, des régions de France et du Mouvement Associatif.

Toujours autant reconnu par les acteurs de la culture et pivot sur les territoires de l'accompagnement des associations en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la filière, le DLA a accompagné 54 000 structures depuis douze ans, dont quelques 20% dans le secteur culturel, ce qui représente près de 30% des 35 000 associations culturelles employeuses (estimation en 2011). L'accompagnement proposé par le DLA est massivement plébiscité par 95% des structures, 60% estiment que l'accompagnement a bénéficié à l'amélioration de la qualité de leur emploi, 70% à l'amélioration de leur santé économique, ou encore au développement de leurs partenariats, ou au développement de leur projet.

RAPPEL DE QUELQUES DONNEES ET SPECIFICITES SUR LES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES ET LEURS EMPLOIS

Tout comme le nombre de salarié.es du secteur culturel qui a doublé en vingt ans, le nombre de créations d'associations ne faiblit pas (plus de 15% chaque année). En 2015, rien que pour le spectacle vivant (la moitié du champ culturel employeur), on comptabilisait plus de 20 000 entreprises dont 82% étaient constituées sous statut associatif. Le nombre de ces entreprises a augmenté de plus de 66% par rapport à 2000. Nous estimons que nous parviendrons certainement à près de 300 000 associations culturelles, et certainement près de 200 000 salarié.es dans les 40 000 associations employeuses, d'ici à 2020. Le modèle associatif ne cesse de progresser en nombre, mais aussi en qualité et pertinence des projets menés. Ainsi malgré les difficultés rencontrées qu'elles soient conjoncturelles ou structurelles, ou leur manque de reconnaissance institutionnelle, ces initiatives existent, portent de fortes dynamiques territoriales (économiques et sociales)

¹ Loi Economie Sociale et Solidaire (www.economie.gouv.fr/ess-economie-sociale-solidaire/loi-economie-sociale-et-solidaire)

² Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale)

³ Loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (www.culturecommunication.gouv.fr/Actualites/Loi-LCAP-decryptage-des-textes-d-application)

⁴ Dispositif Local d'Accompagnement (www.info-dla.fr)

et continuent de se développer.

La pertinence des projets portés par ces associations sur les territoires auprès des habitants, leurs objectifs centrés sur l'intérêt général et leur reconnaissance dans les politiques publiques en font désormais un type d'entreprise collective et non-lucrative incontournable pour l'ensemble du secteur. Il apparaît clairement qu'aux côtés des institutions publiques des arts et de la culture (musées, centres de formations, centres dramatiques, lieux de diffusion, écoles, bibliothèques...) et de ce que l'on appelle les industries culturelles, les structures culturelles de l'ESS (le plus souvent associatives, mais aussi coopératives) attachées à un modèle de développement fondé sur les valeurs de solidarité et d'équité, et reconnues comme l'expression même des droits culturels, prennent toute leur place dans le champ culturel qu'il soit employeur et professionnel ou emmené par des bénévoles et des amateurs. Et s'il y a complémentarité, porosité et interdépendance entre ces trois grandes familles, elles n'en poursuivent pas moins des objectifs et des modes d'organisations différents.

Le secteur se caractérise par une diversité des contrats (CDI, CDD, CDDU, CDII) et des formes d'emploi et de rémunération (micro-entrepreneuriats, droits d'auteurs, prestations liées à la maison des artistes...) avec une donnée atypique : un tiers des personnes sont en CDI, contre 47% pour l'ensemble des associations employeuses (données 2011). Cette caractéristique fait écho à des modalités de travail et des projets d'entreprises spécifiques qui posent de nombreuses questions sur la précarité et la protection sociale des actifs de ce secteur : des travailleurs avec plusieurs employeurs, une forte pluri-activité ainsi qu'une atomisation globale du travail.

Si les subventions représentent environ et en moyenne un tiers des budgets des associations culturelles employeuses, avec les communes au premier plan, les budgets et actions sont très variables d'une association à une autre, selon leurs fonctions (elles peuvent en effet mener des activités liées à la formation, la création, la diffusion ou la conservation du patrimoine...), les territoires où elles agissent et leurs domaines d'intervention (des arts de la rue aux médias associatifs en passant par le cinéma ou les arts numériques). Ainsi pour 40% des associations culturelles employeuses, les budgets sont inférieurs à 50 000 €. Les soutiens publics (principalement des subventions, mais aussi appels à projet ou marchés publics...) varient selon les activités et dimensions des structures de 30 à 75% des ressources.

CONTEXTE & ENJEUX LIÉS AU SECTEUR CULTUREL

► Les politiques publiques

1. LCAP : Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

Suite à la promulgation en 2016 de la loi Liberté de la Création, Architecture et Patrimoine, le ministère de la Culture a mené un travail sur les déclinaisons réglementaires courant 2017, durant lequel les organisations du secteur ont été consultées. Plusieurs décrets et arrêtés peuvent directement concerner le public des accompagnateurs DLA (musiques actuelles, patrimoine, livre...). Par exemple, un décret de mai 2017 précise les conditions de participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif. Nous tenons également compte des évolutions en cours du secteur de la musique (rapport fin 2017 de Roch-Olivier Maistre relatif à une "maison commune de la musique").

2. De nouvelles institutions culturelles

De nouvelles institutions culturelles ont émergé en 2017 comme le Centre National des arts du cirque, de la rue et du théâtre, Artcena (fusion de Hors-les-Murs et du Centre National du Théâtre). En projet, une Maison de la musique qui réunira probablement diverses institutions d'appuis aux acteurs de la musique. En 2017, un premier partenariat du Centre National des Variétés (CNV) et l'Irma, centre de ressources Musiques actuelles, avec le CRDLA Culture a été initié et sera expérimenté sur en 2018 : il porte sur l'articulation des accompagnements dans le champ du secteur musical.

3. Le Fonpeps

Destiné aux entreprises du spectacle vivant et enregistré, et aux artistes et techniciens qu'elles emploient, le Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle vise à encourager la création d'emplois durables. Les aides portées par ce fonds agissent directement sur la création d'emplois en soutenant financièrement les entreprises et les salarié.es dans ce processus. 9 mesures ont été annoncées, dont 7 sont aujourd'hui en vigueur. Elles concernent particulièrement les employeurs associatifs (la grande majorité des acteurs du spectacle vivant). Sont donc disponibles :

- L'aide à l'embauche d'un.e premier.e salarié.e en CDI (branches du spectacle)
- La prime à l'emploi pérenne de salarié.es du spectacle
- La prime aux contrats de longue durée dans le secteur du spectacle
- L'aide à l'embauche des jeunes artistes diplômé.es
- Le dispositif de soutien à l'emploi des artistes dans le secteur de l'édition phonographique
- Le dispositif de soutien à l'emploi dans les cafés culture
- Aide à la garde d'enfant d'artistes et technicien.nes intermittent.es

Les autres dispositions nécessitent encore des concertations régulières avec les acteurs :

- Fonds pour les groupements d'employeurs de la culture
- Le dispositif de soutien à l'emploi dans les secteurs fragiles : petits lieux de diffusion, Cafés-Cultures.

Ce Fonpeps était initialement doté de 90 millions d'euros sur deux ans, et sur des critères précis. La difficulté de mise en place de ce fonds, de sa communication et animation en font pour l'instant un dispositif peu efficace pour l'objectif poursuivi d'améliorer les conditions d'emplois, en effet seulement 1,5 million a été utilisé fin 2017. L'Etat a programmé dans le PLF 2018 22 millions d'euros pour alimenter ce fonds. Le CRDLA Culture se mobilise pour en informer les DLA, les fédérations et les acteurs isolés afin qu'ils puissent utiliser ce fonds. Nous avons fait une première session de formation avec l'UFISC auprès de leur fédération et auprès du DLA 92 fin 2017. Nous poursuivrons en 2018 par des visioconférences et formations in situ aux DLA pour leur expliquer le fonctionnement de ce fonds.

4. AC-SV⁵

Le dispositif d'accompagnement mis en place par les partenaires sociaux réunis au sein de la CPNEF-SV et piloté par l'AFDAS touche à sa fin début 2018. Sur 1 million d'euros budgété pour les trois ans (2015-2017), 500 K€ ont été jusqu'à présent utilisés. Malgré une information régulière aux DLA pour qu'ils puissent utiliser ce dispositif comme un outil supplémentaire d'accompagnement, la complémentarité avec le DLA s'est avérée difficile : pas de partenariat de fond entre structures DLA et les Afdas, pas d'échange d'information etc. Nous regrettons qu'un partenariat plus fort n'ait pu réellement se mettre en place, ce qui aurait sans doute permis une meilleure efficacité globale.

5. Les emplois aidés

Alors que l'enveloppe consacrée aux emplois aidés a déjà connu une baisse récente (280 000 contrats votés pour 2017 contre 479 000 en 2016, soit une baisse de 42%), la tendance s'est intensifiée à l'été 2017 avec l'annonce d'une baisse supplémentaire des dispositifs d'emplois aidés jugés "trop coûteux" et "inefficaces" et la volonté d'un ciblage plus précis des bénéficiaires. En résumé :

- Annonce et gel des emplois aidés par les préfets en août 2017 de l'enveloppe restante à 110 000 contrats à moitié sur l'éducation puis sur l'urgence sociale.
- Enveloppe supplémentaire de 30 000 à 40 000 contrats votée en septembre 2017, avec une priorité aux CUI-CAE du secteur non marchand.
- 200 000 contrats prévus pour 2018 (diminution de 42% de l'enveloppe par rapport à 2017) Les jeunes en insertion et les chômeurs de longue durée seront prioritaires pour ces contrats, qui sont à présent ciblés sur deux secteurs : l'urgence sanitaire et sociale et l'accompagnement des enfants handicapés en milieu scolaire.

Ces contrats aidés bénéficieront en priorité à l'Outre-mer et aux communes rurales.

⁵Appui-conseil aux petites entreprises du spectacle vivant

Suite à cette décision du gouvernement de baisser le nombre d'emplois aidés, les associations réunies au sein du CRDLA Culture et de l'Ufisc ont proposé de dresser un état des lieux de ce type d'emplois chez leurs adhérents, et donc des conséquences et difficultés prévisibles pour les activités menées. Enfin, elles ont soumis au gouvernement, par l'intermédiaire de Monsieur Borello, chargé d'une mission sur les emplois aidés, une note de proposition de dispositif d'emplois aidés adapté au secteur culturel.

Cette note a été rédigée dans un contexte difficile pour les associations qui ont vécu ces dernières années une discontinuité des dispositifs d'emplois aidés. Les conclusions du rapport et les orientations posées dans la circulaire du mois de janvier 2018 indiquent que le secteur culturel associatif doit s'attendre à une nouvelle période difficile venant bousculer les fragiles équilibres économiques. Nous estimions dans cette note pour M. Borello que le secteur culturel compte entre 8 et 10000 contrats aidés. Des mécanismes de survie pour une partie des acteurs culturels seront donc à prévoir : en particulier, venant renforcer une dynamique en cours, les DLA seront sollicités pour accompagner la mise en place de formes mutualisées d'emploi (les GE, qui bénéficieraient d'un soutien du Ministère – Cf mesure à venir du Fonpeps) et/ou de coopérations économiques.

► Des enjeux territoriaux

Si les frontières régionales sont celles qui ont le plus visiblement bouleversé la cartographie des pouvoirs publics et des réseaux et structures d'accompagnement, le processus de généralisation et de rationalisation des intercommunalités constitue une autre réforme d'envergure dont les effets se font ressentir en 2017, tant pour les acteurs de l'ESS que pour les opérateurs DLA, les intercommunalités jouant en effet des rôles importants par exemple dans la gestion des équipements culturels mais aussi pour le soutien au développement et à l'aménagement économique, social et culturel ou encore des dispositifs de la politique de la Ville...

Pour le CRDLA Culture, 2017 est aussi marqué par le renforcement des partenariats avec les réseaux d'acteurs inscrits dans les territoires ruraux. Plusieurs rencontres professionnelles ont eu lieu, pointant les enjeux et besoins spécifiques des projets culturels et artistiques en milieu rural : une meilleure reconnaissance et plus de visibilité pour des actions souvent diffuses et peu médiatisées, une redéfinition des cadres contractuels avec les institutions, un accompagnement pour les démarches de mutualisation, de mises en réseaux, ainsi que pour un renforcement des fonctions employeurs et de la structuration globale des projets... En tant qu'interlocuteurs de proximité, engagés dans le soutien au développement local et à l'emploi, les DLA sont ainsi amenés à apporter des réponses à ces besoins issus par exemple de festivals, cafés culturels, compagnies... En 2017, le CRDLA a notamment proposé une note mettant en lumière deux expériences d'accompagnement de projets culturels de territoire emblématiques animés par des chargés de mission DLA de région PACA.

Le rôle des acteurs culturels et artistiques dans les quartiers prioritaires se réaffirme également. Créé en 2014, le *Collectif Pas Sans Nous* souhaite jouer un rôle de syndicat des quartiers populaires et contribuer à la définition de la politique de la ville, dans toutes ses dimensions, y compris culturelles. Il est par exemple à l'initiative de l'organisation du premier Forum Economie Solidaire & Quartiers Populaires en décembre 2017. L'impact de la présence associative sur ces territoires isolés de la Politique de la Ville est largement reconnu mais les artistes et projets culturels y restent précaires et nécessitent des appuis pour consolider la pérennité de leurs actions.

► Des enjeux sectoriels

Si **l'éducation artistique et culturelle** est depuis plusieurs années positionnée comme un enjeu social fort et un projet politique, elle s'affirme en 2017 avec l'arrivée d'une nouvelle ministre. En liens étroits avec le Ministère de l'éducation nationale, le déploiement de l'EAC a pour enjeux la transmission du patrimoine commun, la compréhension du geste artistique et de la démarche de création, ainsi que l'initiation aux

pratiques artistiques et le développement de la créativité. Dans cette même visée, un protocole d'accord pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants a été signé avec le ministère des Solidarités et de la Santé. Les acteurs culturels de l'ESS apparaissent ici comme les partenaires légitimes et indispensables de la mise en œuvre de ces politiques.

Les lois NOTRe et LCAP avaient déjà invoqué le **respect des droits culturels**, mais l'année 2017 a vu la montée en force de cette notion, non seulement dans les temps professionnels, mais également dans les prises de position des pouvoirs publics. Les acteurs culturels de l'ESS revendiquent d'ores et déjà à travers les réseaux représentatifs comme l'Ufisc la puissance de cette notion non seulement pour l'expression des diversités culturelles ou la prise en compte des pratiques amateurs, mais aussi pour repenser plus largement les politiques culturelles. Les réseaux professionnels s'associent ainsi au CRDLA Culture pour penser à la fois la mise en pratique de l'expression des droits culturels et l'accompagnement à la valorisation des activités porteuses d'utilité sociale. L'ouverture à la question des droits culturels fait d'autre part écho à **l'égalité hommes – femmes** dans les équipes associatives, ainsi que plus globalement à l'enjeu de **la diversité** non seulement des esthétiques et des créations, mais aussi des profils dans la gouvernance et/ou les équipes dirigeantes, axes de travail qui s'imposent progressivement dans le secteur culturel institutionnel et celui plus spécifique de l'ESS. En 2017, une première expérience d'accompagnement collectif DLA pour le renouvellement des instances de gouvernance au prisme de l'égalité HF et de la diversité a été menée en région Paca.

► **Des enjeux pour les acteurs culturels de l'ESS : coopérer face à la précarité, coopérer pour innover, coopérer pour se déployer**

Les DLA en lien avec les fédérations, les administrations et le CRDLA Culture poursuivent leur travail d'accompagnement et de prospective en matière d'innovation sur diverses formes de mutualisation et de coopération entre acteurs sur les territoires. Ces différentes formes de regroupements, coopératifs ou mutualistes font l'objet de recherche-action et d'accompagnements collectifs au travers les DLA particulièrement pertinents. Nous en dressons ci-dessous quelques exemples.

1. Des groupements d'employeurs (GE) proposent des emplois mutualisés entre plusieurs structures.⁶

Outil de mise à disposition de personnel réglementé qui permet à des employeurs de se regrouper pour embaucher en commun un.e ou plusieurs salarié.es, le GE entend dépasser le simple partage d'emploi pour aller vers une sécurisation des parcours de salarié.es (création d'emplois pérennes, en principe des CDI à temps complet), une meilleure qualification des salarié.es comme des employeurs, et plus globalement une solidarité entre pairs et un accompagnement des structures adhérentes au GE pour toutes leurs problématiques liées aux ressources humaines.⁷ Malgré une tendance à l'augmentation, on estime qu'il existe seulement une quarantaine de GE intervenant dans le champ de la culture.

Un important travail de mise en forme des questions et réponses sur les groupements d'employeurs culture a été fait par le CRDLA Culture en lien avec la toute nouvelle fédération des groupements d'employeurs culture et le CRGE (Centre de ressources sur les groupements d'employeurs). Pour les DLA, qui sont régulièrement amenés à accompagner la création de GE, ces derniers peuvent aussi constituer des partenaires de l'accompagnement pour les structures employeuses.

2. Les coopératives d'activités et d'emplois (CAE)

La vocation d'une CAE est d'accompagner une personne physique dans le développement de son projet artistique et économique. Une CAE offre la possibilité à un porteur de projet de développer ses activités dans un cadre salarié tout en partageant une entreprise collective. Créée sous le mode coopératif, elle permet à chaque salarié.e de devenir sociétaire et offre un mode d'organisation protecteur qui rend la liberté d'entreprendre compatible avec un statut de salarié.e en CDI. Artenréel à Strasbourg est la première à voir le jour, en 2004, dans le secteur des « métiers artistiques et culturels » : elle réunit aujourd'hui une centaine

⁶ Pour aller plus loin, plus d'exemples sur le site d'Opale www.opale.asso.fr

⁷ F. Joubert. « Une utilité sociale, économique et territoriale. Le point de vue du syndicaliste ». Revue de Droit du travail. Février 2015.

d'entrepreneurs-salariés.⁸

3. Diverses formes de coopération territoriale plus globale entendent renforcer et mieux protéger les emplois atomisés et précaires :

- Des collectifs formalisés menant des actions communes ponctuelles ou régulières (communication groupée, organisation ensemble d'événements...) continuent de s'organiser sur tous les territoires, notamment dans le spectacle vivant.
- Des projets centrés sur les participations citoyennes (Scic, AMACCA⁹, Cigales...) tentent d'apporter des solutions concrètes dans une économie du partage.
- Des collectifs structurés autour de lieux mutualisés, de type friche ou pépinière, permettent à plusieurs compagnies de spectacle, associations culturelles ou organisations d'autres secteurs d'activité de mutualiser matériel, activités, emplois et réflexions.
- Des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE, cluster) sont des regroupements, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire et qui peuvent être associés à des TPE et PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche ou des organismes de formation. Leur définition dans la loi sur l'ESS précise qu'ils mettent « *en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable.* » Les PTCE séduisent de nombreux acteurs culturels de l'ESS qui voient dans cette idée de coopération des solutions à leurs problématiques (économique, sociale et politique) et la possibilité de multiplier les emplois et les compétences au service de leurs projets et de leur territoire.

4. **D'autres acteurs construisent des mutualisations à plus grande échelle**, à l'exemple de certaines fédérations de l'éducation populaire qui partagent des compétences et des savoir-faire entre adhérents au niveau national. Un autre projet en gestation, Bigre, réunit quatre Scop (Oxalis, Coopaname, Grands Ensembles et Vecteur Activités) et la SCIC française du groupe mutualiste belge SMart qui rassemble 60 000 artistes, techniciens et techniciennes du spectacle partout en Europe. Il entend porter un nouveau projet de solidarités interprofessionnelles et des coopérations entre travailleurs pour garantir « *mutuellement la possibilité de bien faire leurs métiers respectifs et d'en vivre* ». C'est dans ce maillage d'entreprises sous forme coopérative, d'économie sociale ou autogérées, que « *seront mutualisées les fonctions support en matière de gestion, recherche, protection sociale, finance, gestion des statuts juridiques des personnes, etc.* »

CONTEXTE LIÉ AU DISPOSITIF

L'année 2017 inaugurerait une nouvelle triennale pour les porteurs locaux du DLA. En particulier, ces conventionnements ont permis de redessiner les cartes régionales du DLAR et d'accueillir dans le dispositif de nouveaux opérateurs. Ce fut l'occasion d'organiser des journées d'accueil avec les équipes d'animation de l'Avisé et des autres CRDLA, de renforcer les échanges en bilatéral avec de nouveaux chargé.es de mission DLA et de proposer des visioconférences et des appuis-conseils renforcés. L'arrivée de nouveaux acteurs a également entraîné un décalage pour le démarrage des accompagnements et les sollicitations auprès de CRDLA, décalage de plusieurs mois sur certaines régions.

Des questionnements sur les fonctions des CRDLA ont également été posés tout au long de l'année 2017, avec une enquête sur les besoins des DLA à l'égard de leurs centres de ressources, lancée en juillet. Cette situation a conduit les pilotes à signer avec l'ensemble des CRDLA des conventions annuelles, contrairement aux années précédentes.

Enfin, l'annonce du transfert de pilotage de la DGEFP au Haut-Commissariat à l'ESS se fait dans la continuité logique de la structuration politique de l'ESS depuis la promulgation de la loi en 2014. Un temps fort

⁸ Plus d'informations sur le site d'Artenreel : artenreel.com ou sur le site d'Opale : <http://www.opale.asso.fr/article522.html>

⁹ Association pour le Maintien d'Alternatives en matière de Culture et de Création Artistique

d'information pour les pilotes a été organisé en octobre, permettant d'échanger sur les modalités de ce transfert.

Début 2018, les enjeux principaux de ce transfert et les orientations pour les missions des DLA comme des CRDLA restent encore à préciser, mais à l'heure où l'ESS s'affirme politiquement comme un nouveau champ des possibles, la perspective d'un changement d'échelle du dispositif vient stimuler l'ensemble des opérateurs du DLA et enrichir leurs réflexions quant au maintien de sa pertinence dans le paysage qui se construit.

POUR LES DLA, DES REPONSES AUX BESOINS D'ACCOMPAGNEMENTS IDENTIFIÉS POUR LE CRDLA CULTURE, DES RESSOURCES ADAPTEES ET DES APPUIS RENFORCES

► **Accompagner au plus près des territoires**

Pour nombre d'entre eux, les projets culturels et artistiques restent fondamentalement attachés à un espace et inscrits dans un territoire donné, étant souvent les partenaires des collectivités ou des écoles et porteurs d'emplois non délocalisables. Les DLA ont ainsi vocation, au plus près des spécificités territoriales, à apporter une expertise liée aux besoins de son environnement en termes d'emplois et de développement économique. Si d'autres compétences viennent se croiser et enrichir la démarche d'accompagnement (celles des têtes de réseaux, des consultant.es, ainsi que celles du CRDLA Culture), c'est bien souvent le ou la chargé.e de mission DLA qui constitue la première porte d'entrée adaptée aux spécificités de l'association ou de l'entreprise de l'ESS qui s'interroge sur son développement.

Les réalités des projets artistiques en milieu rural ou sur des petites villes ne sont que difficilement comparables aux actions menées à plus grande échelle dans les métropoles. Les réponses des DLA doivent ainsi faire écho à ces réalités très différentes, et occuper des espaces en complémentarité avec les autres dispositifs existants, et s'installer de façon plus franche comme le pivot de l'accompagnement sur les territoires.

► **Accompagner l'entrepreneuriat collectif**

L'économie culturelle se définit notamment par des mécanismes de production immatérielle peu connus et des processus expérimentaux qui font parfois peu sens pour les acteurs de l'entrepreneuriat classique. Cependant, si l'économie culturelle est à différencier du champ économique général, il n'en demeure pas moins que les acteurs culturels ont vu ces dernières années leurs pratiques se modifier et emprunter outils, méthodes, logiques entrepreneuriales : on remarque en effet une évolution dans les pratiques de gestion, la mobilisation d'outils de communication, de marketing ou d'analyse financière issus du secteur marchand. Cette évolution a eu pour conséquence d'amener les responsables de structures à réinterroger leurs modèles économiques et à en maîtriser les déterminants financiers, humains et organisationnels. Le DLA en tant qu'accompagnateur doit cependant identifier de façon fine dans les modes de faire et de penser de ces entrepreneurs culturels les éléments qui font sens sur un territoire donné, qui engage une utilité sociale collective ou encore qui ouvrent à des expérimentations ou des innovations. A cet endroit, le CRDLA Culture se doit d'être un soutien pour aider à mieux définir les contours d'une économie sociale et solidaire de la culture.

La valorisation des accompagnements menés par certains DLA permet ainsi de mettre en lumière et partager les méthodologies de certains montages collectifs complexes, les plus-values de tel ou tel partenaire, tout en décrivant et analysant les projets culturels et artistiques qui font sens et dont les expérimentations locales foisonnent souvent d'un territoire à l'autre. Le CRDLA et le DLA se font donc acteurs principaux d'une mise en réseau des projets d'utilité sociale sur un territoire.

► **Accompagner les changements d'échelle**

Opale, par son positionnement à l'interface de nombreux acteurs et sa place dans le dispositif DLA depuis sa création fait plusieurs constats :

- Succès du DLA auprès des acteurs culturels, et parallèlement limite du dispositif pour embrasser toutes les problématiques de l'accompagnement du secteur culturel associatif, des PME des entrepreneurs sociaux, des projets individuels d'intérêt général,
- Absence de dispositifs spécifiques pour accompagner de façon plus appuyée le démarrage d'activité et le changement d'échelle,
- Peu de moyens dédiés à l'accompagnement à la coopération économique dans des lieux de coopération (PTCE, fabriques artistiques et culturelles), mais aussi des coopérations sur des territoires,
- Pas de dispositif pour accompagner les fédérations pour qu'elles puissent se développer et par voie de conséquence permettre ce changement d'échelle de leurs adhérents.

Une réflexion sur l'évolution du DLA et de ce type d'accompagnement à la coopération est un projet pour l'ensemble des acteurs de ce dispositif.

► **Des thématiques 2017 / 2018 pour des formations, visioconférences et outillages pour les DLA**

Sur la base de ces constats et de l'évolution observée en 2017, le CRDLA Culture approfondira à travers les formations, visioconférences et outils aux DLA les différentes thématiques suivantes :

- Valorisation de l'utilité sociale
- Evolution des cadres d'emploi
- Processus de coopération : accompagner la création de SCIC culturelles
- Droits culturels, diversité culturelle
- Education artistique et culturelle, pratiques amateurs
- La mutualisation d'emploi : quand le DLA accompagne la création de GE

BILAN PAR MISSION

ORGANISATION DE LA MISSION CRDLA CULTURE

Moyens internes

La mission CRDLA est partagée avec l'ensemble de l'équipe d'Opale : chacun participe à la mise en œuvre du projet selon les missions contenues dans sa fiche de poste soit 6 salariés permanents et des chargés de mission ponctuels (0,4 ETP) pour un équivalent temps plein de 3,3.

L'équipe permanente est composée de :

- Le délégué général du CRDLA Culture
- La co-déléguée générale du CRDLA Culture
- La chargée de l'administration, de la coordination et de la communication
- La responsable des publications, des formations et des rencontres
- La chargée des études statistiques et de l'observation
- Le chargé de mission ressources

Le conventionnement avec les fédérations culturelles

Depuis 2006, Opale pilote cette mission avec deux confédérations culturelles : l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles (Ufisc) et la Coordination des fédérations et associations de culture et de communication (Cofac). Une convention pluriannuelle a été signée pour 3 ans (2017-2018-2019). Les fédérations développent plus précisément les actions suivantes :

1. Organiser des temps de sensibilisation auprès des adhérents et communiquer sur le dispositif DLA via ses supports d'information.
2. Produire de la ressource en direction des chargés de mission DLA et des acteurs culturels.
3. Participer aux moments d'échanges entre les DLA et les adhérents en régions.

Les salariés des partenaires conventionnés viennent donc appuyer la mise en œuvre des actions :

Ufisc – 0,7 ETP répartis sur 3 personnes :

- La déléguée générale de l'Ufisc
- La chargée de mission structuration professionnelle des entreprises et ressource
- Le chargé de mission économie et développement territorial

Cofac - 0,4 ETP :

- La coordinatrice

1/ Mobiliser les têtes de réseau et acteurs du mouvement associatif au profit du dispositif DLA

■ Objectifs définis

1. Sensibiliser et informer les mouvements associatifs par secteur d'activité de l'action du dispositif.
2. Mettre en lien les DLA départementaux et régionaux avec les lieux ressources et organismes paritaires susceptibles de les appuyer dans leurs missions.

■ Résultats visés

- Améliorer la connaissance et l'appropriation du dispositif par les associations
- Renforcer l'effort de structuration associative
- Apporter une expertise sur le secteur culturel aux partenaires institutionnels du DLA
- Permettre un développement de la chaîne d'accompagnement, en lien avec les autres acteurs de l'accompagnement (Opca, lieux ressources, etc.)

↘ MISSIONS PERMANENTES

- Poursuivre la promotion du dispositif auprès des associations culturelles employeuses : associations isolées, relais d'information, organismes d'appui, fédérations, réseaux divers...
- Accueil téléphonique, participation à des AG, des CA et des réunions d'information des groupements associés du CRDLA, diffusion d'informations sur mailing-lists, Lettre du CRDLA Culture, réponses aux sollicitations des médias...

↘ ENJEUX PRINCIPAUX 2017-2018

Plus que jamais le DLA est reconnu comme le principal acteur de l'accompagnement du monde associatif culturel et artistique et les enquêtes d'évaluation menées par les pilotes et l'Avisé en 2017 renforcent la perception de sa pertinence. Acteur historique du paysage, le DLA affirme en effet son expertise et sa légitimité, dans le champ culturel et artistique, du fait des articulations travaillées via le CRDLA et les réseaux, mais aussi grâce à sa capacité à mobiliser un ensemble d'expertises diverses au profit de l'emploi associatif (chargé.e de mission DLA, acteurs du comité d'appui, ressources du CRDLA, consultant.e...).

Cependant, il apparaît toujours nécessaire de poursuivre le travail d'information précise sur ce dispositif convoité, son fonctionnement, son exigence et sa place dans l'écosystème de l'accompagnement. En 2017, avec la montée en puissance des acteurs auto-proclamés de l'accompagnement à l'entrepreneuriat culturel, le CRDLA Culture a donc travaillé à l'articulation du DLA avec l'accompagnement du secteur professionnel ainsi que son appropriation de façon plus opérationnelle et structurée par les réseaux et partenaires.

↘ DÉTAIL DES ACTIONS 2017

1.1.1/ SENSIBILISER ET INFORMER SUR LE DLA

■ Réponses aux demandes d'informations régulières sur le DLA et l'accompagnement

Le CRDLA Culture est quasi quotidiennement contacté par des personnes aux profils extrêmement variés (porteurs de projet individuel, associations culturelles, réseaux, chercheur.se.s, étudiant.e.s, structures d'accompagnement, consultant.e.s, collectivités, institutions, etc) sur des sujets liés au DLA, à l'accompagnement, aux actions et ressources du CRDLA et de manière plus large sur des questions techniques et juridiques ou même des recherches de contacts.

Ces sollicitations se font par téléphone mais aussi par mail et via un formulaire de contact présent sur le site internet.

Un listing de suivi est rempli à chaque sollicitation afin de conserver la mémoire des échanges et des sujets abordés. Ce suivi précis permet une bonne adéquation entre les préoccupations les plus prégnantes et des ressources réalisées par le CRDLA Culture.

Il est important de noter que l'important effort réalisé sur la clarté et la diversité des informations et ressources du nouveau site internet mis en ligne en octobre 2014 a produit une nette baisse des sollicitations par téléphone.

Une enquête réalisée en 2015 auprès des internautes avait en effet prouvé une facilité accrue d'accès aux réponses à leurs questionnements.

ANNEXE 1 : EXEMPLES DE SOLLICITATIONS

■ **Promotion du DLA via la lettre d'information du CRDLA Culture**

Une base de données de près de 12 0000 contacts (chargé.e.s de mission DLA, pilotes et partenaires du DLA, réseaux et fédérations, associations isolées, porteurs de projet individuels, artistes, centres de ressource, organismes d'appui, organismes paritaires, collectivités, État, services déconcentrés de l'État, etc) est mise à jour de manière permanente, permettant une communication ciblée des informations liées au DLA, au CRDLA Culture et plus largement au secteur culturel, en particulier via l'envoi de la « Lettre d'information du CRDLA Culture » (dont la 1^{ère} édition date de mai 2006).

Quatre numéros ont ainsi été réalisés en 2017 : mars, juin, octobre et novembre. Une analyse des statistiques de lecture est réalisée de manière systématique afin d'adapter en permanence le contenu. Cette source d'information apparaît comme plébiscitée par les acteurs culturels puisque les demandes d'abonnements sont régulières.

ANNEXE 2 : LETTRES D'INFORMATION

■ **Promotion du DLA à travers le site internet et les réseaux sociaux**

Le site internet a été imaginé et conçu comme une porte d'entrée vers le dispositif DLA.

Il permet de relayer les actualités liées au dispositif et les ressources réalisées pour les chargés de mission.

En plus de cette information distillée de manière permanente sur l'ensemble du site, deux espaces spécifiques sont entièrement dédiés au dispositif et permettent d'apporter des informations plus précises :

- L'encart « Réseau DLA » sur la page d'accueil dont l'objectif est d'assurer une promotion permanente du DLA et de relayer les actions originales menées en région.
- La rubrique DLA qui permet de faire connaître le DLA, son fonctionnement et ses partenaires Le CRDLA Culture à travers 4 entrées : Le CRDLA Culture, Comprendre le DLA, La vie des DLA, Outils d'accompagnement

Par ailleurs, les comptes Facebook et Twitter d'Opale/CRDLA Culture ont permis en 2017 d'élargir de manière efficace la diffusion de ces informations.

ANNEXE 3 : EXTRAITS D'ARTICLES D'ACTUALITE SUR LE DLA

■ **Promotion du DLA dans la presse**

Régulièrement, le CRDLA Culture se trouve sollicité par la presse spécialisée pour des interviews ou pour la rédaction d'articles. Ces tribunes sont des occasions pour communiquer sur le dispositif et l'accompagnement.

D'autre part, les journalistes de la presse spécialisée sont systématiquement informés des ressources publiées par le CRDLA et des actualités du dispositif via l'envoi de messages personnalisés et de communiqués de presse, permettant ainsi une bonne visibilité des actions.

ANNEXE 4 :

- ARTICLE « ACCOMPAGNER LES COOPERATIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES », PUBLIE LE 9 NOVEMBRE 2017, POUR LE LABO DE L'ESS : <http://www.lelabo-ess.org/accompagner-les-cooperations-culturelles-et.html#>
- VIDEO : LE DISPOSITIF #DLA QUI APPUIE LES PORTEURS DE PROJETS CULTURELS : <https://cultureveille.fr/luc-de-larminat-directeur-dopale-crdla-culture-forum-entreprendre-culture/>
- INTERVIEW POUR RADIO CAMPUS DANS LE CADRE DU SALON NATIONAL DE L'ESS : <http://www.campus-clermont.net/node/542>

■ Promotion du DLA à travers des événements

Les journées professionnelles, assemblées générales, événements culturels, salons professionnels sont autant d'occasions pour le CRDLA Culture d'assurer la promotion du dispositif. Des outils de communication sont créés spécifiquement pour ces événements et tenus à la disposition du public.

Ainsi, en 2017, le CRDLA Culture a pu présenter le DLA, expliciter son fonctionnement, accueillir du public, ou diffuser les informations et ressources lors de 18 événements :

25-26 janv.	• 7e Université Buissonnière de la Fédération des arts de la rue, La Rochelle
15-16 mars	• Pop Mind, Rencontres professionnelles européennes de musiques actuelles, Grenoble
22-24 mai	• Forum Entreprendre dans la culture, Paris
13-14 mai	• AG du Synavi, Tours
16-juin	• Rencontres nationales de la FAMDT, Aubervilliers
10-12 juillet	• Université d'été du CAC, Villeurbanne
11-15 juillet	• Festival d'Avignon
5-7 juillet	• RAFFUT ! rencontres professionnelles de la Fédélima, Le Havre
19-20. oct.	• Salon de l'ESS, Niort
19-20. oct.	• Rencontres Art et culture en territoires ruraux, Maroilles et Le Quesnoy
20-21. oct.	• Forum entreprendre dans la Culture Grand Est, Nancy
7 nov.	• Forum Entreprendre dans la Culture PACA, Aix-en-Provence
16 nov.	• Forum Entreprendre dans la Culture Hauts-de-France, Roubaix
25 nov.	• Forum "Economie solidaire et quartiers populaires" initié par le collectif Pas Sans Nous, Villeneuve-la-Garenne
9 déc.	• Table Ronde sur l'égalité HF dans le cadre du festival des Trans Musicales, Rennes
11 déc.	• Table-ronde « Culture et Utilité sociale, enjeux, impacts », avec Réseau en scène, Montpellier
13 déc.	• Forum Bourgogne Franche-Comté à Besançon

ANNEXE 5 : EXEMPLES D'OUTILS DE PROMOTION REALISES ET PHOTOGRAPHIE DE STANDS

1.2.1/ POURSUIVRE L'EFFORT DE STRUCTURATION AU NIVEAU NATIONAL ET REGIONAL

■ Articulation du dispositif avec les fédérations et réseaux nationaux

Les coordinateurs et coordinatrices des réseaux de l'UFISC ont été réuni.es le 14 décembre 2016 lors d'une journée de formation et d'échanges sur le DLA et l'accompagnement des structures culturelles de l'ESS.

Après une matinée d'échanges sur les besoins en accompagnement identifiés par les réseaux présents et sur les actions en projet ou déjà amorcées, l'objectif était d'échanger autour des questions suivantes :

Quel bilan sur le DLA ? Quelles analyses tirer des accompagnements sur ces deux dernières années ? Quels enjeux et évolutions seront travaillés en 2018 ? Quelle utilisation possible par les réseaux culturels et leurs adhérents ? Comment organiser l'accompagnement de collectifs ? Quelles articulations avec les missions d'accompagnement portées par les réseaux ?

Près de dix réseaux ont répondu présents.

ANNEXE 6 : INVITATION ET PROGRAMME DE LA JOURNEE

Par ailleurs, la FRAAP et la FAMDT ont poursuivi leurs collaborations avec le CRDLA Culture pour développer plus fortement des missions d'accompagnement en lien avec les DLA, en plus des réseaux historiquement investis, tels que la Fédélima et le RIF. La Féarock a réalisé un accompagnement pour consolider l'évolution de son projet associatif tandis que le RIF a sollicité le DLAR Ile de France pour être accompagné dans un processus de fusion.

■ Suivi de la convention avec le CNCRESS

Dernière année de notre convention triennale CNCRES-Ufisc et CRDLA Culture. Plusieurs CRESS (notamment Nouvelle-Aquitaine, Ile-de-France, Bretagne, Haut-de-France, PACA) se sont emparées de la culture depuis notre première convention avec pour certaines des groupes culture actifs. Cette année, la Délégation

interministérielle à l'économie sociale n'a pas reconduit l'Ufisc dans sa mission d'animation de cette convention, il apparaissait donc difficile d'avoir une véritable dynamique de cette convention qui soit profitable à la mission des DLA et du CRDLA, qui fasse le lien entre les problématiques évoquées lors des rencontres avec les acteurs et les accompagnements. Ce travail de lien et d'animation n'a pu se faire faute de moyens dédiés et a été préjudiciable au développement des actions permettant de faire le lien entre les acteurs culturels du territoire et les CRESS. Plusieurs débats et actions ont été néanmoins organisés dans le cadre du mois de l'ESS :

- Salon de l'ESS de Niort et rencontre avec le groupe culture de la CRESS Nouvelle Aquitaine
- Débat à Bergerac autour de la coopération et de l'ESS avec les acteurs culturels (Une centaine de personnes y ont assistées)
- Textes de propositions au Conseil régional du groupe culture en Bretagne, afin de proposer des pistes de développement pour soutenir les acteurs culturels de l'ESS en région Bretagne
- Un groupe culture dans la CRESS PACA et en IDF

1.2.2/ APPORTER UNE EXPERTISE SUR LE SECTEUR CULTUREL AUX PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DU DLA

■ Diffusion des ressources auprès des Directions Régionales des Affaires Culturelles

Dans le cadre de la convention qui lie Opale au ministère de la Culture pour la mission CRDLA Culture, les échanges avec les directeurs.trices régionaux.nales des affaires culturelles ont été renforcés depuis deux années. Cela consiste en des envois par courrier des publications éditées par le CRDLA Culture à l'ensemble des DRAC en métropole et dans les Doms, l'objectif étant qu'ils puissent également tirer bénéfice de la ressource constituée pour les chargé.es de mission DLA.

■ Interventions stratégiques

Le CRDLA Culture est régulièrement sollicité pour intervenir en réponse à des sollicitations de partenaires institutionnels sur l'apport d'informations et de ressources sur le secteur. En 2017, cela a donné lieu à différentes actions :

▸ Forums Entreprendre dans la culture

NB : une partie des actions de ce volet croise les travaux menés sur les GE (groupements d'employeurs) sur l'axe « veille, capitalisation » (axe 2).

A la demande du ministère de la Culture, le CRDLA Culture a apporté son appui à l'élaboration et à l'animation du Forum Entreprendre dans la Culture qui s'est tenu à Paris ainsi que pour 5 autres éditions en province. Événement grand public, gratuit, l'objectif est de « *soutenir et accompagner entrepreneurs culturels, professionnels de la culture et étudiants dans leurs projets de développement ou de création d'entreprise* » en leur apportant « *des informations concrètes et pratiques, par exemple sur le financement, le développement à l'international, et les différents modèles entrepreneuriaux* ».

Date	Lieu	Libellé
24/05	Paris (forum national)	- Appui au choix des thématiques du Forum - Préparation et animation de deux ateliers : . un sur les GE, groupements d'employeurs . un sur les SCIC et Scop
21/10	Nancy	- Appui au choix des thématiques du Forum - Préparation et animation de l'atelier sur les GE
06/11	Aix-en-Provence	Intervention en plénière sur les GE (exposé de synthèse)
7/11	Lyon	Animation de l'atelier "Entreprendre dans le champ culturel : les innovations sociales, territoriales et économiques à l'œuvre !"
16/11	Roubaix	Participation aux rencontres
13/12	Besançon	Préparation et animation de l'atelier sur les modes d'organisation des collectifs d'artistes.

‣ **Séances de travail organisées par le ministère de la Culture**

- Intervention lors de la sous-commission emploi du CNPS, Conseil National des Professions du Spectacle (13/04) pour présenter les caractéristiques / enjeux des groupements d'employeurs dans la Culture.
- Préparation et participation de la réunion sur le FAGEC, Fonds Assurantiel pour les Groupements d'Entreprises de la culture (10/11).

‣ **Liens avec Labo de l'ESS**

Le CRDLA Culture est intervenu dans le cadre des rencontres ProspectivESS du Labo « Culture & ESS » le 25 avril 2017 afin de présenter son analyse de la place de l'ESS dans les entreprises culturelles.

ANNEXE 7 : EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA TABLE RONDE

‣ **Liens avec Pôle Emploi Spectacle**

Le Pôle Emploi spectacle est l'un des acteurs de l'accompagnement pour les employeurs culturels. En 2017, plusieurs rapprochements ont eu lieu : co-organisation d'un atelier à Avignon avec le DLA 84 (cf axe 3), échanges avec le Pôle Emploi Spectacle d'Ile-de-France, en vue d'une mise en lien et d'une rencontre en 2018 avec le DLAR Ile-de-France.

‣ **Formation à destination de directeurs.trices et cadres chargé.es des affaires culturelles**

Le CRDLA Culture est intervenu sur le diagnostic des projets culturels associatifs dans le cadre d'une formation organisée par le CNFPT : « Le DAC dans l'approche de la fonction diagnostic » le 13 juin 2017 à laquelle ont assisté 18 agents de la fonction publique.

ANNEXE 8 : SUPPORT DE FORMATION

AXE 1 / Actions de nos partenaires conventionnés

- Relais d'informations sur le DLA dans leurs newsletters et sur leurs sites internet
- Page spécifique "DLA" sur leur site internet
- Organisation avec le CRDLA de temps de sensibilisation pour les nouveaux coordinateurs

ANNEXE 6 : PROGRAMME DU TEMPS DE SENSIBILISATION

- Tenue de stands comportant des outils de promotion du DLA (plaquettes, affiches, etc.) lors d'événements nationaux, régionaux ou départementaux : Salon national de l'ESS à Niort, Festival d'Avignon
- Points d'informations sur le DLA et les projets du CRDLA lors des CA et AG
- Réponses aux questions de leurs adhérents sur le DLA
- Mise en lien des Cofac régionales avec les DLA régionaux

ANNEXE 9 : NOTE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COFAC

2/ Réaliser de la veille, de la capitalisation et repérer les innovations

■ Objectifs définis

Concevoir et réaliser les enquêtes, études, expérimentations et observations nécessaires sur les secteurs concernés (priorité emploi).

■ Résultats visés

- Plus grande diversité des ressources
- Meilleure gestion de l'entreprise associative
- Soutien méthodologique à leur développement
- Approfondissement d'une connaissance partagée entre acteurs publics et acteurs privés

↘ MISSIONS PERMANENTES

- Identification des besoins d'outils méthodologiques pour les DLA et associations,
- Conception et diffusion d'outils, travaux d'études et diffusion de ces travaux,
- Capitalisation les réflexions et les expériences de terrain,
- Témoignages, mises en réseau, organisation de groupes de travail sur :
 - La diversification et la mobilisation de ressources nouvelles
 - Les outils d'une meilleure gestion
 - Les besoins financiers
 - L'emploi et la qualité de l'emploi
 - Les notions et pratiques innovantes : coopération, utilité sociale...
- Enquêtes statistiques sur l'économie et l'emploi des associations culturelles employeuses françaises, diffusion de ces enquêtes à tous les acteurs du dispositif
- Soutiens méthodologiques et techniques aux démarches d'observation participative et partagée avec leurs interlocuteurs institutionnels que développent les organisations professionnelles membres du CRDLA Culture.

↘ ENJEUX PRINCIPAUX 2017-2018

En 2017, le secteur culturel a continué à être bousculé par les réformes et l'accélération des tensions qui touchent au modèle économique et à l'emploi. L'annonce du gel des emplois aidés dans le secteur non marchand a particulièrement inquiété les structures employeuses du secteur qui mesurent l'impact du non renouvellement de ces contrats sur leurs activités et par là même sur les publics et populations avec lesquelles elles sont en lien. Le ministère de la Culture a pour sa part travaillé à de nouvelles mesures pour l'emploi pérenne dans le spectacle vivant, sollicitant les ressources et l'appui du CRDLA. Enfin, la place donnée à l'Economie Sociale et Solidaire dans les politiques nationales et régionales s'est affirmée, ouvrant de nouveaux angles de réflexions pour le secteur culturel. Dans ce contexte, et au regard de son ancienneté dans le paysage croisé de la Culture et de l'ESS, le CRDLA Culture apparaît comme un acteur ressource central, et le DLA comme l'outil de référence.

Le CRDLA Culture a ainsi été amené à apporter une information précise tant pour les acteurs que pour les accompagnateurs sur les thématiques suivantes :

- Concernant **les ressources humaines et l'emploi** : les aides à l'emploi, et notamment les nouveaux dispositifs pour l'emploi pérenne dans le spectacle vivant (Fonpeps), la mutualisation d'emploi et les groupements d'employeurs, les problématiques d'égalité professionnelle hommes / femmes dans le secteur culturel et en particulier dans les musiques actuelles
- Concernant **les modèles économiques et les financements** : le coût de l'emploi, les financements solidaires, les financements européens, les modes de contractualisation entre associations culturelles et pouvoirs publics

- **Concernant les liens entre ESS et Culture** : les notions d'utilité sociale et de droits culturels continuent à irriguer et questionner le secteur culturel tandis que le DLA en accompagne régulièrement la mise en pratique.

Ces ressources ont donné lieu à des temps de formations et d'information, ainsi qu'à la conception et l'animation de visioconférences pour les DLA (cf axe 3 ci-dessous). Pour permettre la production de ces ressources et de cet outillage, ainsi qu'un décryptage des enjeux politiques nationaux croisés avec les réalités opérationnelles des territoires, le CRDLA Culture est amené avec ses fédérations partenaires à proposer une analyse des innovations sociales liées à l'économie Sociale et Solidaire (modes de gouvernance collective, enjeux de coopération, mesure et valorisation de l'utilité sociale des projets...) ainsi qu'un travail de veille sur les enjeux sociétaux qu'inspire la notion de droits culturels. La participation active aux groupes de travail et le recueil et la diffusion des travaux de recherche sur ces sujets sont autant d'outils de compréhension pour les accompagnateurs DLA, que la mise en lumière des initiatives d'ores et déjà existantes et que le DLA est amené à accompagner au fil du temps sur tout le territoire.

↘ DÉTAIL DES ACTIONS 2017

2.1/ PLUS GRANDE DIVERSITÉ DES RESSOURCES ET MEILLEURE GESTION DE L'ENTREPRISE ASSOCIATIVE

■ **Culturdiag : Outil d'auto diagnostic économique et financier dans le secteur culturel**

A la demande des DLAD et R (en Occitanie et en Bourgogne Franche Comté), le CRDLA Culture a participé à un temps de présentation et des échanges téléphoniques lors de comités de pilotage. D'autre part, un travail d'articulation du dispositif avec les DLAD en région Pays de la Loire est en cours.

■ **Publication du guide juridique « Guide des relations entre associations et financeurs publics ; une illustration par la culture »**

A la suite de la première note juridique et devant son succès nous avons souhaité fin 2016 la réactualiser. Le contexte ayant fortement changé notamment avec des modifications importantes dans le code des marchés publics, mais également en ce qui concerne le mode de contractualisation entre puissance publique et associations : loi ESS, circulaire Valls, charte d'engagement réciproque et toutes les actions qui en ont découlé. Enfin les réglementations européennes impactant fortement notre droit français, il nous a semblé important d'y consacrer une grande partie.

Nous avons donc opté pour une refonte complète de cette note qui est devenue un guide très complet (70 pages) et très pédagogique à destination des DLA, et des acteurs concernés.

Pour que ce guide soit approprié par tous, un large partenariat a été mis en place avec Brigitte Clavagnier (avocate et conseil scientifique de la revue Juris association), l'UFISC (partenaire historique et copilote du CRDLA), le CAC (ouverture à d'autres domaines que la culture), le RTES (ouverture aux élus), les CRDLA (notamment le CRDLA social avec qui nous avons échangé sur nos travaux respectifs en ce qui concerne les règles européennes, et le CRDLA financement) et bien entendu quelques DLA en amont pour leurs remontées de questions. Enfin, nous avons été en partenariat avec des associations accompagnées qui rencontraient des difficultés de contractualisation avec la puissance publique qui ne savaient pas comment contractualiser. Ces échanges vont nourrir en 2018 une FAQ sur ce guide.

Ce guide a fait l'objet d'une publication papier largement distribuée auprès des DLA, des ministères, des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités territoriales et s'avère un véritable succès (2 000 exemplaires papiers épuisés, et près de 8 000 téléchargements) tant dans l'utilisation de l'outil par les acteurs que les articles de presse (voir revue de presse), et les nombreux débats auxquels nous avons été conviés et auxquels nous n'avons pu répondre faute de temps. Nous avons privilégié les échanges avec les DLA que ce soit sous forme de formation ou de d'exposés-débat (Normandie, PACA, IDF, RA). Les exposés ou formation proposées ont été le plus souvent possibles sous la forme de rencontres avec les réseaux et les DLA, ou avec les élu.es comme avec celles et ceux du RTES qui doublait sa formation d'une visio-conférence réunissant près de 400 personnes.

En 2018, nous poursuivrons les visioconférences avec les DLA et les formations sur ce guide en ouvrant la thématique aux relations et mode de contractualisation avec les collectivités.

Publication téléchargeable sur le site : <http://www.opale.asso.fr/article635.html>

ANNEXE 10 : EXTRAITS « LE GUIDE DES RELATIONS ENTRE ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITES TERRITORIALES »

■ **Financements solidaires**

La thématique des financements solidaires correspond à un besoin actuel des structures artistiques et culturelles de l'Economie sociale et solidaire de diversifier leurs ressources en prenant en compte les besoins bancaires et les possibilités de financement publics comme privés. Les financements solidaires sont ainsi identifiés comme un levier qui peut les soutenir dans leurs projets.

Le CRDLA Culture et l'Ufisc ont donc souhaité leur donner des éléments de repères et d'analyse, des témoignages de situations ainsi que des outils et des méthodologies d'accompagnement pour mieux se saisir des nouveaux partenariats à mettre en œuvre.

- Deux formations ont donc été organisées pour les acteurs (en lien avec la FAMDT)
 - 17 octobre à Rodez
 - 20 novembre à Paris

ANNEXE 11 : PROGRAMME DE LA FORMATION

- Ces travaux ont donné lieu à une intervention du CRDLA Culture pour le Labo de l'ESS dans le cadre d'une rencontre dédiée au secteur culturel et pour laquelle le CRDLA Culture et ses ressources avaient été sollicités.

ANNEXE 12 : COMPTE-RENDU DE L'ATELIER « LES FINANCEMENTS CULTURELS » DANS LE CADRE DE LA RENCONTRE PROSPECTIV'ESS DU LABO DE L'ESS

- Un travail de veille permanente sur les outils de financements solidaires pour la culture est réalisé dans l'objectif d'aboutir en 2018 à une note à destination des chargé.es de mission DLA.

■ **Coût de l'emploi**

Conscient de la difficulté des porteurs de projets culturels et artistiques d'intégrer de manière réaliste les charges liées à l'emploi en l'absence de logiciels souvent coûteux, le CRDLA Culture a réalisé une note de repérage des différents outils de simulation de coût de l'emploi, notamment dans le secteur culturel.

Article en ligne sur le site internet : <http://www.opale.asso.fr/article539.html>

ANNEXE 13 : ARTICLE « LE COUT DE L'EMPLOI »

■ **Coopération européenne**

- **Formation « Accompagnement aux projets de coopération européenne »**

Suite à la demande exprimée par plusieurs têtes de réseaux associatives, une journée de sensibilisation aux projets de coopération européenne a été mise en place par le CRDLA Culture, en partenariat avec l'UFISC et la COFAC le 16 juin. Les objectifs étaient de voir comment différentes démarches et dispositifs d'accompagnement pouvaient aider à se repérer dans les possibilités de financements européens (ceux liés aux projets d'action culturelle, à l'éducation populaire...).

Ce temps était co-animé par le CRDLA Culture et un consultant spécialisé sur l'accompagnement de projets européens, notamment dans le cadre du DLA.

ANNEXE 14 : PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Atelier sur les programmes de coopération européenne**

Le CRDLA Culture a été sollicité par la Fédélina afin d'intervenir dans le cadre des journées professionnelles Raffut le 5 juillet pour aborder l'accès aux projets européens actuels et les perspectives de la future programmation européenne.

Fort de son expérience de gestion de projets européens, le CRDLA Culture a pu apporter des éléments de compréhension des leviers et freins de ces projets et faire le tour d'horizon des contraintes administratives.

ANNEXE 15 : PROGRAMME DE L'ATELIER « LES PROGRAMMES DE COOPERATION EUROPEENNE » PROPOSE PAR LA FEDELIMA DANS LE CADRE DE RAFFUT

2.2/ AMÉLIORER LES RESSOURCES HUMAINES

En 2017, le CRDLA a poursuivi ses travaux sur la thématique Fonction employeur / ressources humaines, identifiée comme l'une des thématiques d'intervention prioritaires dans le cadre du Projet stratégique du DLA.

■ **Qualité de l'emploi et fonction employeur**

▸ **Réalisation d'une fiche sur les principaux enjeux de la fonction employeur et des ressources humaines**

En complément du dossier thématique Fonction Employeur et Ressources humaines paru en 2015¹⁰, Avise a coordonné la production d'une série de fiches sectorielles en lien avec les CRDLA. Plusieurs temps d'échanges ont permis de mettre au point un gabarit commun de fiche : données sur le secteur, enjeux spécifiques d'accompagnement, exemples, ressources...

Dans la culture, la signature en 2016 du Plan pour le développement d'emplois de qualité dans le spectacle vivant, l'audiovisuel et le cinéma marque le renforcement des préoccupations liées à la « qualité de l'emploi ».

Ces fiches permettent aux chargé.e.s de mission DLA d'identifier les points RH à investiguer prioritairement lors de la phase de diagnostic. La fiche sectorielle culture a été intégrée au « kit culture », disponible sur le site du CRDLA Culture.

ANNEXE 16 : FICHE « LES ENJEUX DE LA FONCTION EMPLOYEUR DANS LA CULTURE »

▸ **Suivi d'actions**

Pour alimenter cette fiche, le CRDLA a suivi l'accompagnement collectif initié par le DLA R Bretagne sur cette thématique (cf axe 2). Il a également participé à la deuxième édition des Rencontres Richesses Humaines et modèles socio-économiques organisées par le Centre de ressources DLA Environnement. Enfin, les pistes d'amélioration offertes par les groupements d'employeurs en matière de qualité de l'emploi ont été étudiées par le biais d'une enquête.

■ **Mutualisation de l'emploi et groupements d'employeurs**

▸ **Suivi et appui aux initiatives**

Le CRDLA a appuyé la création de la Fédération Nationale des GE Culture (FNGEC), née officiellement le 31 janvier 2017.

▸ **Enquête auprès d'adhérents de GE culturels**

Une enquête inédite a été lancée par le CRDLA culture, en partenariat avec cette jeune fédération.

Elle portait sur deux volets : les postes mis à disposition d'une part, la fonction employeur, d'autre part – l'amélioration de la fonction employeur étant source de qualité de l'emploi.

Menée auprès de plus une centaine d'acteurs culturels membres de groupements d'employeurs, elle montre qu'ils considèrent cet outil comme très pertinent. Au-delà des compétences mises à disposition et de l'effet bénéfique sur le parcours des personnes salariées, le GE leur permet d'asseoir leur fonctionnement interne, de progresser dans la fonction employeur au sens large, de prendre des risques en matière de développement et également d'initier ou renforcer des réseaux professionnels sur le territoire.

126 employeurs, des compagnies de spectacle vivant pour la plupart mais aussi des librairies, festivals, lieux de diffusion, sociétés de production audiovisuelle, agence régionale, réseau de musiques actuelles, membres de 14 GE différents ont répondu à cette enquête.

Les résultats sont disponibles sur le site d'Opale : <http://www.opale.asso.fr/article426.html>

ANNEXE 17 : RESULTATS DE L'ENQUETE : LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS CULTURELS PLEBISCITES PAR LEURS MEMBRES

▸ **Elaboration et publication d'une foire aux questions, valorisation des bonnes pratiques**

Face aux questions récurrentes adressées au CRDLA Culture tant par les chargé.e.s de mission DLA que des par des porteurs de projet, des acteurs culturels ou techniciens de collectivités, une FAQ, Foire aux Questions détaillée a été élaborée, capitalisant des bonnes pratiques, des points de vigilance, des facteurs de succès.

¹⁰ Disponible sur ce lien : www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/201501_avise-crdae_dla_dossierh.pdf

Conçue pour être pédagogique, pratique, cette FAQ comporte un sommaire cliquable et de nombreux exemples concrets. *Elle est disponible sur le site : <http://www.opale.asso.fr/article634.html>*

ANNEXE 18 : FAQ SUR LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS CULTURELS

▸ **Veille, interventions**

Un atelier sur les groupements d'employeurs a été co-organisé et co-animé par le DLA 84, le CRDLA Culture, Pôle Emploi 84, Pôle Emploi 69, l'Arcade dans le cadre des rencontres professionnelles du Festival d'Avignon (cf axe 2, appuis renforcés DLA).

Un temps de travail avec le Cabinet Geste, auteur de l'étude sur les GE *Les groupements d'employeurs, acteurs de la sécurisation des parcours professionnels ?* commanditée par la DGEFFP a également eu lieu afin de mieux situer les GE Culture dans le paysage plus global et hétéroclite des GE.

Des échanges réguliers ont eu lieu tout au long de l'année avec le CRGE, Centre national de Ressources pour les GE, acteur incontournable de l'observation et de l'accompagnement des GE, en lien lui-même avec plusieurs DLA, et ayant initié fin 2017 un partenariat avec Limousin Actif.

Le CRDLA a été sollicité pour l'atelier Mutualisation, mise à disposition : Pourquoi et comment coopérer dans le domaine de l'emploi ? Quels enjeux, quels outils ? proposé par la Fedélima, fédération nationale des lieux de musiques actuelles, dans le cadre de Raffût, ses rencontres professionnelles annuelles.

Le CRDLA a co-organisé, animé et co-rédigé le compte-rendu de l'atelier.

ANNEXE 19 : PROGRAMME ET CR DE L'ATELIER « MUTUALISATION, MISE A DISPOSITION : POURQUOI ET COMMENT COOPERER DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI », PROPOSE PAR LA FEDELIMA DANS LE CADRE DE RAFFUT

■ **Égalité professionnelle femmes/hommes**

Le CRDLA Culture poursuit son travail initié en 2016 auprès des réseaux franciliens notamment dans le cadre de la Saison Égalité hommes/femmes dans les musiques actuelles menée avec le RIF et le collectif HF.

L'année 2017 a donc ainsi été ponctuée de diverses interventions :

- Trois rencontres du « laboratoire » (composé d'un groupe de structures culturelles volontaires) destinées à travailler sur différents aspects de l'égalité HF : stéréotypes, inégalités professionnelles, représentations sur les métiers etc.
- Une restitution publique (27 juin 2017, Paris)
- Une présentation de la démarche lors du festival des Trans Musicales à Rennes (9 décembre 2017)

ANNEXE 20 : PROGRAMME DE L'ATELIER AUX TRANSMUSICALES

et productions :

- Bilan de l'expérimentation 2016-2017

ANNEXE 21 : BILAN DE L'EXPERIMENTATION SAISON EGALITE DANS LES MUSIQUES ACTUELLES

Comme depuis plusieurs années déjà, le CRDLA Culture a également poursuivi son travail de veille et de sensibilisation sur la thématique à travers, notamment :

- L'animation de la rubrique "Égalité professionnelle" sur le site internet d'Opale/CRDLA Culture comportant une sélection de ressources sur l'égalité femmes/hommes dans le secteur culturel et plus largement dans le secteur de l'ESS : <http://www.opale.asso.fr/rubrique183.html>
- La rédaction de la rubrique "travaux et actions en faveur de l'égalité femmes/hommes" de la lettre d'information du CRDLA Culture qui relaie l'actualité de la recherche, l'annonce de rencontres ou de projets sur cette thématique.
- Des études, analyses de données, enquêtes, etc. (exemple : étude de la répartition femmes/hommes dans les instances des fédérations copilotes du CRDLA Culture)
- L'utilisation d'une écriture inclusive sur tous les supports de communication et sur le site.

ANNEXE 22 : EXTRAITS DE LA RUBRIQUE HF DE LA LETTRE D'INFORMATION

■ **Aides à l'emploi**

Suite à l'annonce par le gouvernement du gel des emplois aidés en août 2017, le CRDLA Culture a souhaité s'emparer de cette thématique afin d'une part d'aider les DLA et les porteurs de projet à mieux se repérer dans les dispositifs d'aides à l'emploi toujours mobilisables et d'autre part de participer aux réflexions sur des alternatives à ces dispositifs.

- Le CRDLA est donc ainsi intervenu dans le cadre d'une formation organisée par le DLA 92 sur cette thématique (13 octobre 2017)
- Une note de recensement des aides à l'emploi toujours mobilisables dans le contexte actuel de réduction de ces dispositifs et les aides spécifiques pour le secteur culturel a été produite avec l'Ufisc. Cette note repère mise en ligne sur le site le 14 novembre a été visitée plus de 2200 fois en l'espace d'un mois et demi, faisant l'un des articles les plus populaires du site et les plus relayés.
<http://www.opale.asso.fr/article655.html>
ANNEXE 23 : ARTICLE SUR L'ACTUALITE DES AIDES A L'EMPLOI
- Cette note a été complétée par un article le Fonds National Pour l'Emploi Pérenne dans le Spectacle (FONPEPS).
<http://www.opale.asso.fr/article656.html>
ANNEXE 24 : ARTICLE SUR LE FONPEPS
- Le CRDLA Culture a également participé à l'élaboration d'une « proposition pour des aides à l'emploi favorisant la consolidation des entreprises d'utilité sociale, la qualité de l'emploi et l'insertion socio-professionnelle dans le champ culturel » à destination de M. Jean-Marc Borello, missionné par Madame la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, pour organiser la concertation autour du futur des emplois aidés. Ce document témoigne de plusieurs données sur les emplois aidés dans notre secteur ainsi que nos analyses et propositions concernant des aides à l'emploi répondant à la fois aux objectifs d'appui à la structuration, au développement des actions et à l'innovation sociale et à l'appui à l'accompagnement et l'insertion des personnes.
ANNEXE 25 : NOTE « PROPOSITION POUR DES AIDES A L'EMPLOI FAVORISANT LA CONSOLIDATION DES ENTREPRISES D'UTILITE SOCIALE, LA QUALITE DE L'EMPLOI ET L'INSERTION SOCIO PROFESSIONNELLE DANS LE CHAMP CULTUREL »
- Le CRDLA Culture a répondu à une sollicitation de la part de la Lettre du Spectacle pour un article sur la réduction des contrats aidés, paru en septembre 2017.
ANNEXE 26 : ARTICLE POUR LA LETTRE DU SPECTACLE SUR LES CONTRATS AIDES

2.3.1/ DÉVELOPPER ET CAPITALISER LES DÉMARCHES D'INNOVATION, D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS D'UTILITÉ SOCIALE

■ Outil permanent « Culture & ESS »

Dans l'objectif de remettre à jour et poursuivre la démarche initiée en 2006 dans le cadre de l'auto-déclaration des acteurs culturels de l'ESS, le CRDLA Culture a travaillé cette année avec une équipe de développeurs informatiques à la création d'un questionnaire permanent en ligne permettant aux acteurs culturels d'interroger leurs fonctionnements et leurs pratiques, de s'inscrire dans un réseau national porteur de valeurs communes, d'identifier leurs besoins d'accompagnement et les ressources sur leur territoire. Cet outil sera lancé en 2018 et permettra à une structure, en amont du travail de diagnostic DLA, de se positionner comme partie prenante de l'ESS et d'identifier ses leviers d'amélioration. Il pourra aussi orienter les répondants vers les ressources du site Opale / CRDLA ainsi que vers les référents territoriaux du DLA.

ANNEXE 27 : DOCUMENT DE TRAVAIL POUR LA REALISATION D'UN QUESTIONNAIRE PERMANENT « CULTURE ET ESS »

■ Les coopérations culturelles

Comme chaque année, la thématique « recherches et débats » démarré dans l'axe 2 en année n passe en année n+1 en axe 3 quand la thématique est suffisamment avancée sur des projets pour en faire des actions et publications en direction des DLA. C'est le cas sur « la coopération » qui, en 2016, a donné lieu de nombreux temps d'échanges et travaux de veille, et en 2017 à de nombreuses réalisations comme des visioconférences, des formations, des publications et outils méthodologiques sur l'accompagnement à la coopération. Nous avons également participé à l'outil de formation en ligne du CRDLA Financement pour les DLA sur l'accompagnement des coopérations.

Cette année nous avons plutôt exploré les Scop, SCIC et CAE afin d'envisager comment promouvoir plus fortement ces formes et statuts juridiques dans la culture.

■ Les droits culturels

La référence aux droits culturels est désormais de plus en plus affirmée dans les politiques publiques mais il reste encore à en favoriser l'appropriation par les acteurs culturels et artistiques eux-mêmes. Dans cet objectif, le CRDLA Culture a proposé une visio-conférence (décalée au début d'année 2018) pour les DLA avec l'Ufisc et participe aux travaux de l'Union et du Ministère de la Culture sur le sujet.

ANNEXE 28 : PRESENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL DROITS CULTURELS PILOTE PAR L'UFISC

2.3.2/ APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE

■ Soutien aux enquêtes des réseaux (OPP – Observation participative et partagée)

Chaque année, le CRDLA Culture est mobilisé auprès de certaines fédérations pour les aider à mettre en place un travail d'observation de leurs adhérents. Les organisations étant à différents niveaux d'avancement sur ces questions d'OPP (Observation Participative et Partagée), leurs demandes sont chaque fois différentes et évolutives d'une année sur l'autre. Ces sollicitations peuvent porter sur :

- Leur méthodologie d'observation,
- Les objectifs poursuivis par le projet d'enquête,
- La conception de leurs questionnaires,
- Les supports adaptés à leur enquête (Excel, en ligne, en face à face),
- Le choix et l'utilisation de logiciels de collecte et de traitement des données (GIMIC, Formdesk ou Excel),
- Certaines analyses statistiques et questionnements techniques,
- La mise en forme de tableaux et graphiques,
- L'aide à la mise en page des données ou à la réalisation de supports de présentation des données (power-points, documents word)...

En 2017, les principaux appuis ont concerné :

- La Fédération francilienne des arts de la rue pour la réalisation d'un état des lieux de leurs espaces de création ainsi que la mise en place d'une étude sur les programmations artistiques de leurs adhérents. Les deux questionnaires ont été passés via GIMIC. L'état des lieux de leurs espaces de création a été terminé cette année.
- Le réseau musiques du monde Zone Franche sur la finalisation du traitement du premier état des lieux de ses adhérents, et une aide à la mise en forme des données lors de leur première restitution au MaMA (plus grand rassemblement français de la filière musicale).
- Le CITI (Centre national pour les théâtres itinérants) sur leur réflexion de renouvellement d'une enquête menée auprès de leurs adhérents en 2008 : « Spectacle vivant, itinérance et territoires, portrait d'une décentralisation alternative ».
- La Fédélima pour la mise en forme de données d'une étude réalisée les années précédentes sous un format compatible à leurs outils de travail, afin de leur permettre d'être autonomes sur des traitements complémentaires.
- Le RIF et la Fédélima sur l'aide à la présentation de premiers résultats de leur enquête sur les emplois permanents musiques actuelles de leurs lieux adhérents, lors d'une rencontre sur la consolidation de l'emploi dans les projets de musiques actuelles au Tamanoir (92).
- Le RIF sur la mise en place de leur questionnaire sur l'état des lieux de leurs adhérents ainsi que sur le choix du logiciel pour la passation de ce questionnaire.

Le CRDLA Culture a d'autre part repris une partie de l'animation du groupe de travail des structures adhérentes à l'Ufisc autour de leur projet commun d'observation participative et partagée : sélection d'un tronc commun réduit à une vingtaine de questions afin d'avoir un minimum d'informations communes à toutes leurs enquêtes, dans la perspective d'une observation partagée des structures de la fédération. Ce tronc commun réduit permettra d'interroger les structures culturelles sur les principaux éléments de leurs fonctionnement et activité. Il a déjà été utilisé en partie par plusieurs fédérations lors de leurs enquêtes précédentes. Sélectionné l'année précédente, celui-ci a été retravaillé sur le choix des questions, création de nouvelles questions et sur la modification de certains intitulés.

Le CRDLA culture a également animé ce groupe de travail autour des idées d'évolutions de l'outil Gimic utilisé par plusieurs partenaires pour réaliser des enquêtes.

Le nombre d'utilisateurs de cet outil augmente d'années en années pour atteindre une vingtaine de structures aujourd'hui : Ufisc, Fédélima, Fédération des arts de la rue, RIF, Zone Franche, Actes If... mais également des non adhérents à l'Ufisc comme l'AJC (Association Jazzé Croisé).

Le CRDLA Culture centralise les propositions d'évolutions et apporte ses retours techniques sur cet outil qui se veut collaboratif et au service des organisations associatives.

ANNEXE 29 : TRONC COMMUN 2017 ET EVOLUTIONS GIMIC 2017

AXE 2 / Actions de nos partenaires conventionnés

Meilleure gestion

- ▶ Participation à la réactualisation du « Guide des relations entre associations et collectivités territoriales » - Ufisc
- ▶ Poursuite du chantier sur les finances solidaires - Ufisc

ANNEXE 30 : SUPPORT DE FORMATION : « QUELLES SOURCES DE FINANCEMENT POUR LES STRUCTURES DE L'ESS ? FORMER AUX FINANCEMENTS SOLIDAIRES. L'ACCES A UNE DIVERSITE DE RESSOURCES POUR LES ENTREPRISES ARTISTIQUES ET CULTURELLES DE L'ESS »

Ressources humaines

- ▶ Veille sur le dispositif « Service Civique » - Cofac
- ▶ Veille et formations sur les emplois aidés dans le secteur culturel - Ufisc

ANNEXE 31 : FICHE SERVICE CIVIQUE

ANNEXE 32 : SUPPORT DE FORMATION « NOUVELLES REGLEMENTATIONS ET DISPOSITIFS D'AIDE A L'EMPLOI POUR LES ASSOCIATIONS ET STRUCTURES ARTISTIQUES ET CULTURELLES DE L'ESS

Economie Sociale et solidaire, innovation

- ▶ Note sur l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) « Vers la démocratie culturelle » - Cofac
- ▶ Note sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable dans l'Union Européenne 2020/2030 - Ufisc

ANNEXE 33 : NOTE RESSOURCE SUR L'AVIS DU CESE « VERS LA DEMOCRATIE CULTURELLE »

ANNEXE 34 : NOTE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS L'UNION EUROPEENNE 2020/2030

3/ Apporter un appui-conseil et des ressources aux DLA départementaux et DLA régionaux

■ Objectifs définis

1. Apporter une expertise en réponse aux problématiques sectorielles et thématiques rencontrées par les DLA.
2. Développer des outils, méthodes et expertises pour l'accompagnement de l'emploi.
3. Mettre en place des actions de professionnalisation.

■ Résultats visés

- Professionnalisation des DLA sur le secteur culturel
- Développement de plans d'accompagnements sectoriels
- Soutien aux DLA régionaux
- Amélioration du choix et de la qualité des prestataires
- Amélioration de la qualité des diagnostics et des suivis d'accompagnement par les DLA
- Développement de la compréhension des besoins d'accompagnement

↘ MISSIONS PERMANENTES

- Appui-conseils aux DLA : professionnalisation sur le secteur culturel (service d'appui conseil et formations) et développement de plan d'accompagnement régionaux ou départementaux sectoriels
- Qualification, actualisation et gestion du fichier prestataires, médiation entre les DLA, les fédérations et les prestataires
- Outillage sur le secteur culturel en vue de l'amélioration des diagnostics et accompagnements
- Bilans évaluatifs et comparatifs des DLA, exploitation, qualification et gestion des bases de données

↘ ENJEUX PRINCIPAUX 2017-2018

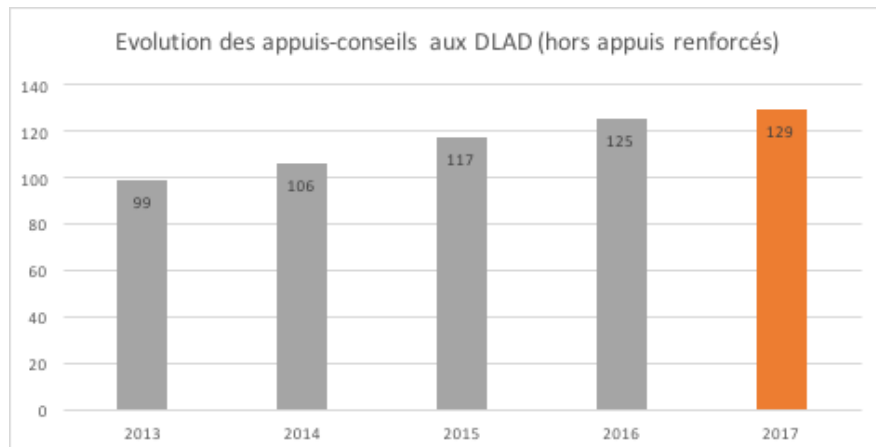
Dans un souci toujours affirmé de grande disponibilité et de forte réactivité, le CRDLA Culture a cette année encore largement été sollicité par les opérateurs DLAD et DLAR, pour des demandes toujours plus précises, pointues et complexes. Pour les opérateurs arrivés en poste dans l'année, la journée d'accueil avec l'Avise et les autres CRDLA leur a permis de rapidement identifier leurs interlocuteurs au sein du CRDLA et faciliter les contacts directs par la suite. Rapidement, les demandes des chargé.e.s de mission DLA ont ainsi été nombreuses, tant de la part des nouveaux.elles que des plus ancien.ne.s, avec le souhait de renouveler les expertises des prestataires, identifier des expériences d'accompagnement et des initiatives comparables sur d'autres territoires, proposer des actions collectives structurantes etc. Chaque année, le CRDLA Culture identifie des accompagnements significatifs pour lesquels un suivi et une mise en perspective pourrait donner lieu à la formalisation d'une note de valorisation. Ce travail de veille permet également de se faire l'écho des démarches innovantes accompagnées par les DLA, des exemples de pérennisation et de mutualisation d'emplois, ainsi que des tentatives d'accompagnement non abouties servant de contre poids et d'argumentaires sur d'autres territoires et/ou pour d'autres acteurs...

Le CRDLA Culture effectue ainsi une qualification précise et régulière des bases de données Enée afin d'identifier de façon optimale les points de comparaison entre les territoires. En 2017, au regard des évolutions envisagées pour les outils Enée, le CRDLA Culture s'est largement impliqué dans les temps de travail portés par l'Avise sur les outils de *reporting* interne, l'évaluation du dispositif, ou encore les liens avec les prestataires...

↘ DÉTAIL DES ACTIONS 2017

3.1/ PROFESSIONNALISER LES DLA DÉPARTEMENTAUX ET REGIONAUX SUR LE SECTEUR CULTUREL

■ Service d'appui-conseils aux DLA départementaux



En constante évolution, le nombre de demande d'appuis conseils a atteint 129 en 2017 contre 125 en 2016. Les demandes les plus courantes ont porté à un peu plus de 40% sur la recherche de prestataires et à 25% sur la mission d'accompagnement en elle-même, des informations sur le secteur ou des recherches de contacts ou encore des problématiques rencontrées. Ces demandes sont issues de toutes les régions, et e, 2017 en premier lieu d'Ile-de-France et de la région Grand Est.

ANNEXE 35 : TABLEAU DE SUIVI ANNUEL DES APPUIS CONSEILS

ANNEXE 36 : EXEMPLE D'APPUI CONSEIL A UN DLA

■ Appuis renforcés aux DLAD : montage d'accompagnements collectifs, participation et appui pour les comités sectoriels, réalisation de notes spécifiques et de bilans...

Allant plus loin que les appuis-conseils qui se résument plus souvent à un échange téléphonique et/ou par mail, les appuis renforcés auprès des DLAD sont de plus en plus nombreux. Ils consistent en une multiplicité de réponses aux sollicitations et se traduisent par des ressources variées : appui à la conception et l'animation d'un accompagnement collectif (échanges, mobilisation des partenaires, apports de ressources et mises en lien avec d'autres territoires), mobilisation des partenaires autour de comité d'appui, apports de données sectorielles (Enée, observation des réseaux etc.), mise en place d'un comité sectoriel et intervention lors d'un temps valorisation et/ou de bilan etc. En 2017, par exemple, ils ont concernés ces différents territoires :

▸ DLA 84

Pour la conception et la mise en œuvre d'un accompagnement collectif sur le thème de la mutualisation pour renforcer l'emploi dans le secteur vauclusien : apports méthodologiques sur les objectifs et la temporalité de l'accompagnement, appui pour l'élaboration du questionnaire à destination des structures pressenties, ainsi que pour la rédaction du cahier des charges, le repérage et le choix de prestataires, le suivi de l'action et la préparation de la restitution aux pilotes.

Cet appui s'est également concrétisé par la co-organisation, entre le DLA 84, le CRDLA, Pôle Emploi 84 et l'Arcade d'un temps fort sur les GE dans le cadre du festival d'Avignon auquel ont participé une vingtaine de structures culturelles et des demandeurs d'emplois.

▸ **DLA 62**

Pour un projet d'accompagnement collectif portant sur la mutualisation des emplois et la consolidation des modèles pour les associations culturelles : mise en lien avec d'autres chargé.e.s de mission ayant travaillé sur ce thème, aide à l'analyse du contexte, identification de points de vigilance.

Fin 2017, suite au changement d'interlocuteur DLA et à des difficultés de mobilisation des associations pressenties, l'accompagnement ne s'était pas encore concrétisé.

▸ **DLA 33**

En amont du comité de pilotage sectoriel pour la Culture du DLA de Gironde, réunissant les partenaires du DLA pour la culture (agence départementale, Pôle Emploi, OPCA, réseaux professionnels...), le CRDLA Culture a été sollicité pour produire des données nationales et locales sur l'accompagnement du secteur culturel et participer à ce temps d'échange et de mise en place d'un projet stratégique pour le DLA sur le département.

▸ **DLA 91**

Participation à la dernière journée bilan de l'accompagnement sur l'utilité sociale des projets culturels, initié en 2015-2016.

▸ **DLA 75**

Accompagnement renforcé pour les chargé.es de mission du DLA de Paris (Projets 19 et PIE), la présence des structures culturelles employeuses y étant particulièrement importante et les opérateurs DLA nouvellement en poste : rencontre et échanges lors d'une réunion de travail, présence lors de comités d'appui, production de données Enée, échanges téléphoniques, apports de ressources ciblées...

■ **Actions de formation**

▸ **Visio-conférences**

Le CRDLA Culture propose depuis la troisième année consécutive des formations courtes sous la forme de visio-conférences de 2 heures.

Cette année, trois thématiques ont ainsi été proposées aux chargé.e.s de mission DLA :

- **29 mai** : Culturdiag (9 personnes connectées)
- **15 juin** : Les conditions d'emploi dans le secteur culturel, avec l'Ufisc (21 personnes connectées)
- **20 juin** : Les politiques publiques dans la culture, avec l'Ufisc (8 personnes connectées)

Et une quatrième pour les DLA de Nouvelle Aquitaine, le 23 mai.

ANNEXE 37 : SUPPORT DE FORMATION « LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS LE SECTEUR CULTUREL »

▸ **Formations en présentiel**

- Le CRDLA Culture a participé à la journée d'accueil des nouveaux DLA du 20 avril organisé par Avise et y a animé l'atelier : "Coopération/Mutualisation/Fusion"
- Il a animé le 2 mars 2017 un atelier avec les DLA et DLAR de Bourgogne-Franche Comté sur le secteur culturel, lors duquel il a également présenté Culturdiag.

ANNEXE 38 : SUPPORT DE FORMATION POUR LES DLA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

■ **Appuis variés et personnalisés, à la carte, aux DLA régionaux, pour la mise en place de schémas sectoriels d'accompagnement et la tenue des comités d'appui**

En 2017, la carte des DLAR ayant changé, nous avons été différemment sollicité.es par les chargé.es de mission DLAR, pour certain.es nouvellement arrivé.es ou plus tardivement dans l'année en charge des missions d'accompagnement. Cependant, de nombreux contacts, échanges ou appuis renforcés ont pu se mettre en place et sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Régions	Types d'appui	Productions et résultats
Auvergne-Rhône-Alpes	Appuis conseils Culturdiag Exports	<ul style="list-style-type: none"> • Recherches prestataires • Apports de ressources sur la coopération
Bourgogne Franche Comté	Appui-conseil Culturdiag	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au partenariat avec réseaux de musiques actuelles • Appui pour mise en place d'un projet Culturdiag avec deux partenaires de l'accompagnement du secteur culturel • Echanges sur mutualisation des Centres Régionaux du livre avec cofinancement DRAC
Bretagne	Appuis Conseil	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi accompagnement collectif des festivals bretons sur les ressources humaines : participation au temps de restitution • Intervention formation Culture et ESS organisée par la CRESS DLAR
Centre Val de Loire	Appui conseil	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de l'ACSV en visioconférence avec DLAR et plusieurs DLA
Corse	...	
Grand Est	Appui conseil	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi accompagnement du réseau de musiques actuelles • Echanges divers
Hauts de France	Appuis Conseil Appui acc coll	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'organisation et la mise en place d'un accompagnement collectif pour un projet de PTCE avec plusieurs acteurs culturels picards • Echange sur concertation régionale pour la culture (Nord Pas de Calais)
Ile-de-France	Appui sectoriel renforcé Données Enée Inter DLA	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil et appuis réguliers pour les nouveaux opérateurs DLA et DLAR • Appui renforcé sur l'accompagnement à la fusion des réseaux de musiques actuelles (RIF) • Echanges pour remobilisation pour l'accompagnement collectif du réseau de compagnies Raviv • Echanges avec l'agence régionale culturelle Arcadi et le Pôle Emploi Spectacle avec organisation de 2 réunions de travail en 2018
Normandie	Appuis conseils Données Enée Comité d'appui Intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Comité d'appui sectoriel : préparation ressources, données Enée, intervention et échanges • Intervention sur la rencontre Culture et Financement sur les modes de contractualisation entre associations culturelles et pouvoirs publics
Nouvelle Aquitaine	Echanges Visioconférence Participation Salon de l'ESS	<ul style="list-style-type: none"> • Echanges divers • Organisation d'une visioconférence sur les politiques culturelles de la nouvelle région • Participation au Salon de l'ESS avec les partenaires culturels de la grande région
Occitanie	Echanges Culturdiag	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi Culturdiag • Echanges sur projets secteur culturel
Pays de la Loire	...	<ul style="list-style-type: none"> • ...
PACA	Appuis conseil Intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Echanges autour de l'accompagnement collectif pour égalité et diversité dans les instances associatives • Intervention pour la rencontre / séminaire du DLA PACA avec tous les opérateurs et les partenaires
Mayotte	Appuis conseil	<ul style="list-style-type: none"> • Apport de ressources sur des projets d'accompagnements collectifs à mener, sur les acteurs ou réseaux à mobiliser etc.
La Réunion	Appuis conseil	<ul style="list-style-type: none"> • Echanges téléphoniques et apports de ressources : note sur la filière du spectacle vivant

ANNEXE 39 : EXEMPLE D'APPUI CONSEIL AUX DLAR

3.2.1/ ANIMER UN RÉSEAU DE PRESTATAIRES

› Echanges réguliers avec les prestataires

Afin de pouvoir répondre au mieux aux recherches des DLA sur les prestataires, le CRDLA Culture échange régulièrement par téléphone et lors de rendez-vous physiques avec des consultants déjà présents dans le réseau DLA ou de nouveaux entrants. Ces échanges portent sur :

- La présentation du dispositif et de son fonctionnement

- Leurs compétences, spécificités, méthodes d'intervention
- Les difficultés rencontrées
- La gestion des informations dans la base de données

▸ **Mises à jour des bases de données**

Pour les recherches de prestataires, le CRDLA Culture est doté de plusieurs outils dont la base de données interne d'Opale, et la base de données d'Avise, Enée Ressources. Ces bases de données font régulièrement l'objet de mises à jour, ce qui a été le cas en 2017 avec :

- En janvier, la mise à jour de la base de données interne à Opale, riche de 173 fiches. Un mail de réactualisation a ainsi été envoyé aux prestataires de la base afin de leur demander de vérifier les informations les concernant et de les modifier le cas échéant. Dans ce cadre, le CRDLA Culture a pu échanger avec plusieurs de ces prestataires sur leurs parcours et les accompagnements menés dernièrement.
- La mise à jour des fiches prestataires culture sur la base de données d'Avise « Enée Activité ».

Les liens entre ces deux outils et leurs fonctionnalités ont également fait l'objet de réflexions en interne et avec Avise et les autres CRDLA tout au long de l'année.

▸ **Séminaire avec les prestataires**

Le CRDLA Culture a également mené un travail avec les prestataires sur la thématique de l'accompagnement à la coopération sous la forme d'un séminaire qui s'est tenu en juin 2017 et auquel ont assisté trois prestataires DLA. Ce séminaire a donné lieu à une note à destination des chargé.es de mission DLA (voir sous axe 3.2.2)

3.2.2/ PRODUIRE ET DIFFUSER UN OUTILLAGE MÉTHODOLOGIQUE, TECHNIQUE ET JURIDIQUE

■ **Mises à jour du Kit culture**

Réalisé en 2015, le Kit Culture a été conçu comme la porte d'entrée privilégiée aux ressources du CRDLA Culture pour les chargé.es de mission DLA. Il fait donc l'objet d'une mise à jour permanente dès que des nouvelles ressources sont publiées. Il compte à ce jour 20260 visites pour plus de 6000 visiteurs.

<https://kitculturedla.opale.asso.fr/>

■ **Valorisation d'accompagnements DLA**

Deux notes de valorisation ont été publiées en 2017, permettant d'apporter un outillage pratique aux opérateurs du DLA et donner à voir leur travail d'accompagnement.

Le choix des initiatives à valoriser se fait selon trois critères :

- Thématique d'accompagnement qui questionne les DLA, au regard des différentes sollicitations reçues par le CRDLA et des données d'Enée.
- Accompagnement portant sur des enjeux repérés par les CRDLA (coopération, mutualisation d'emploi...).
- Accompagnement mis en œuvre dans le cadre de partenariat du DLA avec un acteur de son territoire.

▸ **Accompagnement de compagnies sur leur stratégie de diffusion**

Débutée en 2016, la rédaction de ce récit d'expérience sur l'accompagnement collectif mené en 2015/2016 en Poitou Charente en partenariat avec l'agence culturelle du territoire auprès de 11 compagnies a été finalisée et publiée en 2017

Note téléchargeable sur le site : <http://www.opale.fr/article602.html>

ANNEXE 40 : NOTE « ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF DE COMPAGNIES »

▸ **Le DLA accompagne des projets culturels en territoire rural**

Ce document qui présente le regard croisé sur deux accompagnements de projets culturels de territoire en région PACA, menés par les DLA 83 et 05 entre 2012 et 2016 permet de rendre compte des principaux points de vigilance et de la plus-value du DLA dans ce type de projets de coopération territoriale.

Note téléchargeable sur le site : <http://www.opale.asso.fr/article653.html>

ANNEXE 41 : NOTE « LE DLA ACCOMPAGNE DES PROJETS CULTURELS EN TERRITOIRE RURAL »

- Une troisième valorisation est en cours de finalisation et sera publiée en 2018. Elle porte sur l'accompagnement du village documentaire de Lussas en Ardèche.

■ Documents méthodologiques

A l'issue du séminaire du 9 juin 2017 avec les consultants, le CRDLA Culture a édité une note portant sur leurs points de vue et méthodes d'accompagnement à la coopération inter-associative dans le secteur de la culture.

Note téléchargeable sur le site : <http://www.opale.asso.fr/article658.html>

ANNEXE 42 : NOTE « L'ACCOMPAGNEMENT A LA COOPERATION : METHODES DE CONSULTANT.E.S »

■ Documents de connaissance du secteur

▸ Fiche repères « compagnies »

La fiche Repères « La compagnie de théâtre » disponible sur le site date de 2005. Sachant que les compagnies représentent environ la moitié des structures accompagnées par le DLA, il a semblé utile de non seulement de la réactualiser, mais aussi d'en revoir la trame, de l'enrichir, de rendre compte des évolutions juridiques, des nouveaux enjeux, des différents types de besoin selon les différentes catégories de compagnies...

Cette nouvelle fiche sera publiée en 2018

Pour alimenter le contenu, le CRDLA Culture a participé à l'AG bisannuelle du Synavi, Syndicat National du Spectacle Vivant, partenaire de cette fiche.

ANNEXE 43 : FICHE REPERE « COMPAGNIE » (DOCUMENT DE TRAVAIL)

▸ Fiche repères « Le lieu Musiques Actuelles »

De même que la fiche repère « Compagnie », la fiche « Le lieu de musiques actuelles et amplifiées » (2009) nécessitait une remise à jour conséquente afin d'y présenter les enjeux actuels.

Ce travail a été mené tout au long de l'année 2017 en lien avec la Fédélima, réseau regroupant 145 lieux musiques actuelles sur l'ensemble du territoire national.

En cours de finalisation, cette fiche sera également publiée en 2018

ANNEXE 44 : FICHE REPERE « MUSIQUES ACTUELLES » (DOCUMENT DE TRAVAIL)

3.2.3/ RÉALISER DES BILANS ÉVALUATIFS ET COMPARATIFS NATIONAUX DES DLA CULTURE

■ Enrichissement et qualification de la base Enée des associations.

Chaque année, un important travail de qualification de la base de données Enée issues de l'Avise est réalisé : informations sur la structure, vérification de ses coordonnées, catégorisation de son activité principale (création, formation, diffusion...) et de sa discipline privilégiée (théâtre, cirque, arts plastiques, patrimoine...). L'entretien de ces bases doit aussi se faire régulièrement au cours de l'année : repérage de doublons d'associations, mise à jour des contacts d'associations.

Cette année 2017, un travail supplémentaire a dû être réalisé sur la base Enée afin de mettre à jour les nouvelles régions existantes depuis 2016 (entrée des données 2016 dans nos bases).

■ Bilan du DLA dans la culture

Suite à la qualification des associations culturelles accompagnées par le DLA en 2016, un début de traitement a été réalisé afin de sortir un bilan des accompagnements DLA culture sur cette année. Celui-ci sera en ligne en début d'année 2018.

Le CRDLA Culture a lancé une réflexion commune avec l'Avise afin de trouver une façon d'harmoniser au maximum les bilans des divers CRDLA : échanges de pratiques, description et explication des moyens mis en place au sein du CRDLA Culture, redéfinition de la commande des données annuelles auprès de l'Avise.

Axe 3/ ACTIONS DE NOS PARTENAIRES CONVENTIONNES

Visio-conférences pour les DLA :

- Les politiques culturelles, nationales et en régions : quelles clés de lecture ? Ufisc

ANNEXE 45 : SUPPORT DE FORMATION

Accompagnement des DLA régionaux :

- Culture et Economie Sociale et Solidaire : Une dynamique en construction. Formation Sensibilisation aux enjeux, aux démarches et aux modèles socio- économiques de l'économie sociale et solidaire dans le champ culturel, avec la CRESS Bretagne. Ufisc

ANNEXE 46 : SUPPORT DE FORMATION

- Annuaire des représentants des Cofac régionales - Cofac

ANNEXE 47 : REPERTOIRE

Outillage aux DLA :

- Fiche « Directions Régionales des Affaires Culturelles » - Cofac

ANNEXE 48 : FICHE RESSOURCE

4/ Contribuer à la coordination, l'évaluation et la valorisation du dispositif

■ Objectifs définis

- Contribuer aux bilans, évaluations et mesures d'impact sectoriels du dispositif
- Valoriser le dispositif

■ Résultats visés

- Aboutir à une meilleure cohérence d'ensemble du dispositif
- Améliorer les coopérations entre les CRDLA
- Aider à la structuration des réseaux
- Disposer d'une évaluation sur le DLA et sur le CRDLA
- Participer à la communication générale du DLA avec Avise

↳ MISSIONS PERMANENTES

- Apport de réflexions et méthodes sur l'évaluation, restitution des expériences du CRDLA Culture à Avise et aux autres CRDLA
- Préparation et participation aux inter CRDLA et inter Régions / CRDLA, journées DLA, réunions Avise, réunions pilotes
- Comités de suivi du CRDLA
- Aide à la structuration des confédérations associées du CRDLA
- Coordination et gestion de la mission CRDLA

↳ ENJEUX PRINCIPAUX 2017-2018

Ressource méthodologique et technique au service de l'ensemble du dispositif, le CRDLA Culture s'est impliqué en 2017 dans les travaux nationaux pour l'évaluation du dispositif, les modifications portant sur Enée Activités, les temps d'accueil pour les DLA, ainsi que la journée de rencontre pour les pilotes locaux. En 2017, l'annonce du changement de pilotage national a amené le CRDLA Culture à retravailler la coordination générale du CRDLA, en particulier dans les liens avec les fédérations et à reformaliser ses outils en vue d'une meilleure clarification de la mission.

↳ DÉTAIL DES ACTIONS 2017

4.1/ CONTRIBUER À L'ÉVALUATION DU DISPOSITIF

Le CRDLA Culture participe activement aux chantiers menés par Avise visant à l'amélioration du dispositif, en particulier le groupe de travail sur la mesure d'impact (échanges et proposition sur les méthodologies, les classements des données, les outils, etc.). En 2017, le CRDLA Culture s'est impliqué dans le groupe de travail autour de l'enquête d'évaluation portée par Avise, en lien avec le cabinet Geste.

Par ailleurs, a été conduite auprès des DLA une enquête de satisfaction portée par les pilotes nationaux sur les services proposés par les CRDLA dont les résultats ont été présentés aux CRDLA et qui ont fait l'objet d'un séminaire de travail en interne à Opale.

4.2.1/ APPORTER DES CONTRIBUTIONS EXTERNES (AVEC LES AUTRES ACTEURS DU DISPOSITIF)

■ Échanges, appuis entre CRDLA

Les échanges avec les autres centres de ressources sont réguliers.

Ils se tiennent pour la plupart lors des temps coordonnés par Avise, notamment les inter-CRDLA, véritables moments d'information, d'échanges de pratiques professionnelles et de questionnement autour des enjeux des services rendus aux DLA.

Cette année s'est également tenue :

- Une journée de présentation de la formation et des outils de la formation « Diagnostic partagé » destinées aux chargé.es de mission DLA
- Un temps de travail sur les enjeux majeurs dans les missions des CRDLA (organisé par le Mouvement associatif)

Par ailleurs, des projets d'outillages communs ont été évoqués avec le CRDLA Sport sur la thématique des emplois aidés régionaux et avec le CRDLA Financement pour les thématiques de la coopération et de la fusion, ainsi que sur le suivi de l'outil Culturdiag.

■ Liens avec les pilotes

Les échanges avec les pilotes ont été nombreux puisque 2017 marquait l'année de reconventionnement d'Opale par la Caisse des Dépôts et la DGEFP et par le FSE.

Le comité de pilotage du CRDLA Culture s'est tenu cette année le 30 mars 2017 et a rassemblé tous les financeurs, l'organisme intermédiaire ainsi que les deux fédérations copilotes de la mission CRDLA Culture.

En octobre, une journée d'information / formation pour les pilotes locaux a été organisée par l'Avise en lien avec les pilotes nationaux, journée au cours de laquelle le CRDLA Culture a présenté les missions des CRDLA et co animé un atelier.

ANNEXE 49 : DOCUMENT PRESENTE LORS DU COPIL EN MARS 2017

4.2.2/ APPORTER DES CONTRIBUTIONS INTERNES (AVEC LES PARTENAIRES ASSOCIES DU CRDLA)

■ Coordination de la mission CRDLA Culture et liens avec les partenaires conventionnés

En 2017, l'ensemble des actions a été mis en œuvre par une équipe de dix personnes au sein d'Opale et des fédérations conventionnées.

Le volume de personnes affectés à la mission et le nombre d'actions entraîne une certaine complexité d'animation et de coordination de la mission, demandant un suivi rigoureux et régulier.

Ce suivi s'exerce au travers d'outils (programme annuel co-construit, budget annuel, plan de mission par salarié détaillé par heure, fiches temps quotidiennes, etc.), de temps de coordination (réunion de suivi, réunion de travail thématique) et la rédaction des projets et bilans d'activité de la mission.

ANNEXE 50 : PROGRAMME PREVISIONNEL 2017 DU CRDLA CULTURE, DETAIL PAR NOMBRE D'HEURES ET SALARIEES

ANNEXE 51 : CONVENTIONNEMENT AVEC LES FEDERATIONS

■ Gestion de la mission

La gestion administrative de la mission s'effectue selon les règles du FSE, modifiées pour la nouvelle programmation et demandant un large éventail d'outils de gestion : la gestion des pièces justificatives du travail effectué et des frais engagés, le classement et l'archivage des documents et des pièces comptables afférentes, le suivi des contrôles.

ANNEXE 52 : MASQUE DE SAISIE D'UNE FICHE TEMPS JOURNALIERE

4.2.3 / VALORISER LE DISPOSITIF

Le CRDLA Culture participe à l'alimentation et la diffusion des outils de valorisation du dispositif (DLA express, envoyé toutes les deux semaines au réseau DLA), le DLA +, le site internet dédié www.info-dla.fr.

Axe 4 / ACTIONS DES PARTENAIRES CONVENTIONNES

- ▶ Préparation et participation au comité de pilotage de la mission avec les financeurs du CRDLA
- ▶ Gestion administrative de la mission selon les règles du FSE
- ▶ Définition du plan d'action annuel avec Opale, suivi des projets
- ▶ Préparation et participation aux comités de suivi

BILAN MORAL DES FEDERATIONS

UFISC

Axe 1/ MOBILISER LES ASSOCIATIONS

L'UFISC a régulièrement relayé les informations concernant le DLA et les missions du CRDLA auprès du secteur, de ses partenaires professionnels et publics (ministère de la culture, DIESS, ministère de l'emploi...) et a favorisé le travail collectif des organisations membres de l'Union sur les enjeux traversés par le dispositif.

Ainsi, les réunions de conseil d'administration ont permis de saisir les évolutions et axes investis par le DLA, des échanges réguliers avec les coordinateurs des réseaux membres, et notamment les nouveaux salariés, ont été opérés afin de sensibiliser et permettre l'appropriation du dispositif. Un temps de travail spécifique, avec la participation du CRDLA, autour du DLA et des enjeux de l'accompagnement a été organisé en décembre à la Maison des réseaux artistiques et culturels réunissant près de dix réseaux. De plus, les actualités du DLA, les ressources produites et les temps forts proposés ont été mis en avant régulièrement, via le site internet et la lettre d'information.

D'une façon générale, les missions du CRDLA et du DLA sont bien identifiées par les organisations et leurs adhérents. La FRAAP et la FAMDT ont continué leurs collaborations avec le CRDLA pour développer plus fortement des missions d'accompagnement en lien avec les DLA, en plus des réseaux historiquement investis, tels que la FEDELIMA et le RIF. La FERAROCK a réalisé un accompagnement pour consolider l'évolution de son projet associatif, le RIF envisage un accompagnement régional.

De même, l'animation de la Convention entre le CNCRESS, le MES, Opale/CRDLA et l'UFISC s'est poursuivie via l'élaboration de ressources, les réunions de pilotage et travail de bilan ainsi que la co-organisation ou la participation à différentes actions et rencontres entre acteurs en lien avec les CRESS sur les territoires (Ile de France, Bretagne, Centre, PACA...).

Enfin, la présence de l'Union et d'Opale/CRDLA culture aux rencontres nationales de l'ESS à Niort ainsi qu'à la Maison professionnelle du spectacle vivant en Avignon a permis de valoriser et faire connaître le dispositif.

Axe 2/ DEVELOPPER L'ACTIVITE ET L'EMPLOI, REALISER DE LA VEILLE, DE LA CAPITALISATION ET REPERER LES INNOVATIONS

Le travail engagé sur l'hybridation (économie plurielle) qui caractérise les modèles socio-économiques des structures de l'ESS dans la culture a été poursuivi pour permettre la consolidation des activités et de l'emploi.

La finalisation du guide sur les relations entre les associations et les financeurs publics a été une étape importante qui a permis de réaliser plusieurs ateliers et rencontres pour promouvoir le document, recueillir les questions des structures et des acteurs de l'accompagnement et d'envisager des outils complémentaires à ce guide en lien avec plusieurs réseaux membres.

De plus, les financements alternatifs comme les financements européens et les finances solidaires ont donné lieu à un travail d'exploration, de ressources et de formation auprès des acteurs et du DLA, notamment en Ile de France et en Occitanie.

De façon concomitante, associé au cadre de gestion des ressources humaines et d'emploi, un travail important a été réalisé sur les aides à l'emploi pour le secteur culturel d'économie solidaire. D'une part la situation créée par le gel inattendu des contrats aidés (observation des difficultés générées pour les structures et alertes sur les risques d'effet domino) a nécessité de travailler à des préconisations sur les aides

à l'emploi et l'accompagnement des parcours professionnels, notamment des personnes les plus précaires. D'autre part, le travail s'est poursuivi tout au long de l'année sur la mise en place du Fonds pour l'emploi dans le spectacle (FONPEPS) dont les mesures se sont mises en place difficilement, avec souvent une mécompréhension des acteurs¹¹. L'UFISC et le CRDLA ont relayé l'information régulièrement et ont commencé à élaborer des ressources dédiées, et à proposer des séances de formation pour sensibiliser et répondre aux questions des réseaux, des structures comme des acteurs du DLA. Les réformes réglementaires et législatives en cours ou anticipées ont par ailleurs donné lieu à des temps de décryptage pour les acteurs culturels et les DLA, tant sur la situation de l'emploi, les évolutions du régime de l'intermittence ou les réformes du travail et de la protection sociale.

Plusieurs actions ont permis de travailler la dimension d'entreprendre collectif d'intérêt général qui caractérise les acteurs culturels de l'ESS. L'UFISC, en lien avec le CRDLA, a participé activement aux rencontres sur l'entrepreneuriat culturel organisé par la DGMIC pour faire valoir les modes socio-économiques spécifiques de ces initiatives citoyennes, en particulier à Paris et à Lyon. Pluralité des activités, utilité sociale, économe plurielle, gouvernance collective, coopération économique et territoriale, innovation dans les modes d'action solidaire, articulations démocratiques et économiques ont été des thématiques débattues. Elles ont été également approfondies à travers différentes actions : partenariat avec l'enseignement supérieur et la recherche (IAE, Collège d'études mondiales, Chaire d'économie solidaire du CNAM), élaboration de ressources (monographies d'expérience collective), participation à des cycles de prospectives (Labo de l'ESS). En lien avec différents réseaux et afin de croiser les perspectives entre ESS et Culture, l'UFISC a participé à la co-organisation d'un séminaire sur la dimension citoyenne des pôles territoriaux de coopération économique, a proposé un temps de travail sur l'utilité sociale mis en perspective des droits culturels, a contribué aux travaux sur le développement culturel en milieu rural ou dans les quartiers politique de la Ville... Ces actions ont permis de consolider du travail de veille et de décryptage des mutations, de favoriser des échanges et de la sensibilisation, de valoriser ou d'élaborer de la ressource sur les nouveaux enjeux de l'accompagnement et de professionnalisation pour le développement des emplois et l'affirmation des modes associatifs et d'ESS pour répondre aux défis d'une société moderne qui se dispute entre la crispation identitaire et la montée des inégalités et le possible d'une transition citoyenne animée par un approfondissement des solidarités démocratiques.

Le travail de capitalisation autour des démarches de coopération, d'innovation, d'économie sociale et solidaire et du développement des activités d'utilité sociale s'est poursuivi à travers le suivi de la mise en œuvre de la loi ESS, le suivi du fonctionnement des institutions qui en sont issues et des travaux qui émergent (guide des bonnes pratiques, réglementation nationale et européenne, caractérisation de l'innovation sociale, etc.). La consolidation institutionnelle de reconnaissance des initiatives culturelles de l'ESS à travers la loi et les règlements, le renforcement des politiques publiques territoriales et la montée en puissance des réseaux d'acteurs sur les territoires qui participent à l'émergence et la consolidation de ces coopérations, ont été observées et travaillées.

L'UFISC, en lien avec le CRDLA Culture, a poursuivi son appui ponctuel aux démarches d'observation des réseaux dans le cadre du Groupe de travail sur l'OPP (observation participative et partagée) de l'Union. Des travaux méthodologiques ont été conduits sur un tableau d'indicateurs clés, réduits à une vingtaine. L'Union a par ailleurs réalisé en enquête flash sur les contrats aidés et la conséquence de leur gel pour les structures culturelles non marchandes, relayées par Opale-CRDLA Culture. Cela a conduit à une analyse réalisée après le recueil de près de 500 réponses. Différents chiffres clés ont permis de donner à voir une situation diverse selon la taille des associations, où les emplois aidés conservent dans tous les cas une importance majeure.

Axe 3/ APPUI AUX DLA DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX

La formation des DLA aux particularités du secteur artistique et culturel s'est poursuivie à travers l'organisation de deux visioconférences d'une part sur la situation de l'emploi avec un focus sur l'intermittence et le Fonpeps et d'autre part sur les politiques culturelles régionales en région et l'émergence

¹¹ Enquête UFISC 2017 : 23 structures sur 472 structures répondantes avaient utilisé une mesure du Fonpeps.

de l'objectif public de respect des droits culturels, tels que désormais définis dans la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et la loi Liberté de Création, architecture et patrimoine (LCAP). Ce dispositif de formation et d'échange a permis de diffuser efficacement la veille et les notions essentielles sur ces sujets centraux pour le secteur culturel.

Des éléments de veille sur l'évolution de la structuration du secteur culturel dans les nouvelles régions ont été collectés, deux ans après l'installation de la nouvelle carte, instaurant les fusions, et celle des mandatures récemment élues. Cette veille encore interne, partagée avec le CRDLA, a été réalisée dans l'objectif d'un partage des informations avec les DLAR. Elle prend en compte les orientations inscrites dans les SRDEII et les SRDESS ainsi que dans les politiques culturelles voire associatives.

En effet, au vu de l'évolution de la carte des DLA régionaux, il a été favorisé des moments de rencontre et d'échange afin de mieux faire identifier les réseaux d'acteurs et les adhérents de l'Union à mobiliser. Ces temps d'interconnaissance ont ainsi été proposés à l'occasion de temps de formation ou de rencontre publique (Bretagne, IDF, PACA...). L'UFISC a par ailleurs été sollicité sur les temps de co-pilotage national et parfois au niveau régional, comme en Ile de France pour un échange sur un accompagnement.

COFAC

La COFAC est constituée de 25 fédérations et unions nationales **du patrimoine, du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel, du cinéma et de l'éducation populaire** et représente aujourd'hui plus de 40.000 associations culturelles. Notre coordination est née de la volonté de placer les associations de culture et de communication au cœur des débats et des projets de la société d'aujourd'hui, à la croisée des chemins du patrimoine matériel et immatériel, de la pratique et de la création, et comme facteurs essentiels de lien social.

L'année 2017 a été marquée par le travail sur la démocratie culturelle. Passer d'une culture « pour tous » à une culture « avec tous » ; permettre à chaque individu, à travers la culture, de s'interroger sur le sens de l'intérêt général ; redonner à chacun – par la pratique, l'appréciation ou l'exposition culturelle – la conscience qu'il n'y a qu'ensemble que nous pouvons faire société (comme l'entendait Jean Vilar, avec toute la société), déployer la culture dans toute sa diversité, de ses esthétiques et de ses champs... tels sont les enjeux de la COFAC et telle est sa contribution aux travaux du Conseil Economique, Social et Environnemental de France sur la démocratie culturelle.

La réforme régionale et la refonte de la carte des Régions a amené notre coordination à continuer son travail sur la **Nouvelle Carte des COFAC Régionales**. En 2017 nous avons assisté à la création de la COFAC Auvergne-Rhône Alpes. Nous avons accompagné les COFAC existantes en Bourgogne Franche Comté, PACA, Ile-de-France et en Nouvelle Aquitaine dans leur mission de représenter les positions et la politique de la COFAC auprès des groupements régionaux associatifs et des groupements régionaux où siègent des représentants associatifs, notamment auprès du Mouvement associatif régional, de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire et du CESER. Les associations culturelles, regroupées au sein de la COFAC, sont désormais reconnues comme interlocuteurs et partenaires de plusieurs Régions.

Au sein du **Mouvement Associatif**, la COFAC fait partie des Coordinations les plus investies dans toutes ses actions tout en gardant son attitude d'exigence pour l'intérêt général. L'intérêt de notre participation au Mouvement Associatif pour toutes les questions transverses est fort pour nous et nos associations. La COFAC s'est investie plus particulièrement dans les travaux du Mouvement associatif sur l'évaluation de l'impact social, sur les questions européennes, d'engagement et d'emploi, sur la thématique du compte d'emploi des ressources ainsi que sur les modèles socio-économiques. La COFAC fait partie du comité de pilotage de suivi du FSE et du FDVA. Enfin, la COFAC a travaillé avec le Mouvement associatif sur la diminution des contrats aidés et le répertoire numérique des représentants d'intérêts.

La décision de réduction du nombre de contrats aidés pour la fin de l'année 2017 est largement critiquée dans le milieu associatif du fait de la non-concertation des acteurs concernés. La COFAC s'est saisie du dossier afin d'enrichir les actions du Mouvement associatif et de produire une note sur les conséquences de cette diminution dans le monde associatif culturel.

Dans ses relations avec le **Ministère de la Culture**, la COFAC a été de nouveau reconnue comme partenaire responsable dans la co-construction des politiques publiques. Cette reconnaissance s'est matérialisée par l'augmentation de la subvention annuelle et d'un partenariat sur le dispositif « C'est mon patrimoine ».

Dans ses relations avec le **Ministère de l'Education nationale en charge de la vie associative** la COFAC a été confortée dans ses actions : le renouvellement de sa subvention et la poursuite d'une convention triennale d'objectifs dans le cadre du FDVA pour la formation des bénévoles.

Le travail de fond, dans un esprit de recherche du consensus mené avec les syndicats, tant d'employeurs que de salariés, depuis de longues années font de la COFAC un acteur légitime et reconnu comme tel par les organisations membres du **Conseil Economique, Social et Environnemental de France**. Un panneau de présentation de la COFAC et de ses membres était visible au Conseil pendant les Journées Européennes du Patrimoine. Les membres de la COFAC ont participé à la visite de la Ministre de la Culture au Conseil.

La contribution de Marie-Claire Martel à la mission « Participation Citoyenne » s'est traduite en 2017 par la prise en compte des pétitions et la mise en place d'une plateforme numérique de contribution aux travaux sur laquelle chacun peut intervenir.

Les travaux sur la saisine du CESE « Vers la Démocratie Culturelle », menés par Marie-Claire Martel, ont démarré en mars 2017. Le vote final de l'avis s'est déroulé en novembre 2017.

En matière de réflexion et de co-construction des politiques publiques de la Culture la COFAC a pérennisé et approfondi ses relations avec la **Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC)**. Ce partenariat a donné lieu à un débat à Avignon en juillet 2017.

Enfin, dans son rôle d'acteur du **Centre de Ressources Culture pour le Dispositif Local d'Accompagnement** en lien avec l'UFISC et en appui à OPALE, la COFAC a continué son travail dans ce dispositif de sécurisation et de développement de l'emploi dans le secteur Culture.

La COFAC a produit de la ressource en direction des chargés de mission DLA et a mené des actions d'information au profit de ses membres pour créer de nouveaux emplois, consolider d'emplois existants, améliorer les ressources humaines et leur gestion. Nos nombreuses actions sur les territoires ont favorisé la construction du cadre de travail de notre réseau et la mise en relation de nos représentants avec les groupements régionaux associatifs et des groupements régionaux où siègent des représentants associatifs.

La COFAC a poursuivi son information sur le DLA et œuvré sur la valorisation d'accompagnements de ses membres, via sa lettre d'information électronique et son nouveau site internet, notamment dans la rubrique « Accompagnement », consacrée à la convention de partenariat avec OPALE.

La COFAC invite régulièrement OPALE et le CRDLA Culture à participer à ses réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale afin d'informer ses membres sur le DLA et apporter des précisions sur les travaux communs. Une journée est organisée pour sensibiliser de nouveaux administrateurs et coordinateurs sur les thématiques et enjeux du DLA. L'information sur le DLA et le CRDLA Culture est désormais relayée à chaque réunion du Bureau, chaque Conseil d'Administration et aux réunions des régions. Les outils de communication du dispositif ont été distribués lors de l'Université d'Eté de la COFAC et du débat entre la COFAC et les élus de la FNCC à Avignon.

Pour atteindre les objectifs fixés dans la convention triennale, a été mobilisé l'équivalent d'un tiers de temps de travail de la coordinatrice, Eva Camps ainsi que la participation et l'investissement très important des personnes qui composent le Bureau de la coordination.

ANNEXES